CREAI
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 5 MAI 2021

Rapport moral du Président

Rapport d'activité 2020

Les instances du CREAI

Rapport d'orientations 2021

ACTIVITÉ 2020

en quelques chiffres

707

participants aux formations

18

réunions de commissions régionales et **174** participants

plus de **100** rencontres organisées en visio pour **200** heures de réunion

26 563

kilomètres parcourus

+ de 200

jours de formation/appui reportés fin 2020 ou sur 2021

11 471

visites sur le site internet du CREAI

353 offres d'emploi diffusées

montant des travaux d'aménagement:

185 365 €

64

adhérents au CREAI

279

contribuants au fonctionnement du CREAI

130

personnes en situation de vulnérabilité formées dans le cadre de démocratie en santé

47

aidants familiaux de personnes avec autisme formés

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT 5

Présenté par Jacques NODIN

LES INSTANCES DU CREAI 8

Composition du Conseil d'Administration 8
L'implication dans les instances de la fédération des CREAI - ANCREAI 10
Représentations, mandats du CREAI et participation à des groupes de travail 11

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 14

Présenté par Mathilde BIBOUDA, Directrice

Introduction 14
Faits marquants de l'année 2020 16

Etudes 18
Etude relative aux UEMA, UEEA et unités apparentées en BFC 18
Evaluation des équipes mobiles expérimentales d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap 19
Etude relative au maintien dans le logement des personnes présentant des troubles psychiques 19
Analyse de la méthodologie d'évaluation d'une situation préoccupante en protection de l'enfance 20
Recherche : les acteurs du social et du médico-social aux prises avec la crise générée par la Covid-19 20

Actions 22

Animation de la réflexion en région 22
Les 12 commissions régionales 22

Formations, appuis méthodologiques et conseils aux acteurs 24
Le développement de l'offre de formations et d'appuis méthodologiques 24
Les réalisations suite à appels d'offre 25
Les réalisations en lien avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté 25
Les actions partenariales 27

Informations 30
L'annuaire régional des structures sociales et médico-sociales 30
Les publications via le Bulletin d'Informations 30
Le site internet 30
Les offres d'emploi 31
Le conseil aux acteurs et la participation à divers groupes de travail 31
La démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations 31
La vie associative du CREAI 31

Les ressources du CREAI 32
Les ressources humaines et techniques 32
L'équipe du CREAI en 2020 32
Les ressources financières 34

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2021 36

Présenté par Jacques NODIN, Président et Mathilde BIBOUDA, Directrice

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Présenté par Jacques NODIN

Bonjour à toutes et tous,

Nous venons de vivre (et peut être vivons-nous encore) une année 2020 de toutes les inquiétudes. La COVID 19 nous a percuté dans nos fonctionnements, dans nos travaux, dans nos financements.

Nous avons été confrontés au chômage partiel, aux reports de formations, au télétravail et aux difficultés pour mener à bien certains dossiers.

Dans cette même période, nous avons changé de locaux et nous avons maintenant de très bonnes conditions matérielles de travail. D'autre part, nous avons pu consolider l'équipe avec l'arrivée de deux nouveaux conseillers techniques, à savoir Pierrette SARRAZIN, ex chef de service en MECS, spécialiste de la protection de l'enfance et de la transformation de l'offre, et Fabrice GAUTHERON, éducateur spécialisé de formation et intervenant principalement sur les questions liées à l'accompagnement de personnes présentant des troubles psychiques.

Nous avons aussi eu plusieurs absences à gérer et l'équipe du CREAI a fait face. Je tiens tout d'abord à adresser un grand remerciement à Alain Bernier pour son intérim sur la direction du CREAI.

En 2020, nous avons pu sauvegarder l'essentiel de nos formations, nous avons négocié un CPOM d'une ampleur sans précédent qui valorise le sérieux et le professionnalisme du CREAI BFC. Merci au dialogue que nous a offert l'ARS lors de cette négociation.

Merci à toutes et tous nos conseillères et conseillers techniques et à nos personnels administratifs et techniques que nous ne citons que trop rarement mais qui font tourner le CREAI : Véronique GEORGIE, responsable administrative, Isabelle ASTRATOFF et Sophie LECURET, secrétaires, Virginie LURET, assistante technique et Balkissa AHMED, comptable.

Sans eux, nous n'aurions pas pu traverser cette bourrasque économique en toute sérénité… encore merci.

Je voudrais profiter de notre Assemblée Générale et de ce moment de mon rapport moral pour vous dire que Michel DELMAS vient d'avoir 100 ans … Michel a été responsable de l'ARSEA de 1948 à 1964 et Directeur du CREAI Bourgogne de 1964 à 1983. Nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de santé. Son anniversaire nous donne l'occasion de nous replonger dans l'histoire, ce qui est fort passionnant et instructif. Parfois, nous avons l'impression d'être très novateur, mais au regard de leur histoire (aux Présidents et directeurs et directrice passés), nous devons les gratifier d'un remerciement sincère. Nous mettrons à disposition sur notre site différents documents relatant l'histoire de notre CREAI.

Je souhaiterais associer à cet hommage les deux anciens Présidents du CREAI, Pierre BODINEAU et Maurice BOLLARD, et l'ex Directrice Martine LANDANGER qui ont su développer le CREAI BFC et la Fédération nationale. Sans leurs actions, leur dévouement, leur volonté le CREAI BFC ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Bon nous avons du travail sur la planche…

D'abord, je voudrais réaffirmer haut et fort que les CREAI sont indispensables. Il me revient parfois aux oreilles des interrogations sur la nécessité de garder un CREAI ou de cotiser au CREAI. A ce titre, je vous ai adressé le document Fédéral que nous avons remis à la DGCS sur la finalité des CREAI et qui répond clairement à ce questionnement.

Nous trouvons toujours à nous interroger sur la finalité d'une structure quand elle fonctionne mais c'est souvent après sa disparition que nous découvrons tout le travail professionnel prospectif et utile qui était réalisé par ladite structure au service des personnes vulnérables, des professionnels et des établissements et services.

Le CREAI est un merveilleux bijou de la famille du médico-social et social.
Nous nous devons de le protéger. Ses membres fondateurs (sauvegardes de l'enfance ou mouvements de l'éducation populaire notamment) ont su mettre en place un outil qui est à votre service. Nos premières missions sont d'être à votre écoute, présents pour vous accompagner et vous éclairer, répondre à vos attentes ainsi qu'à celles des personnes vulnérables que vous accompagnez.

D'autant que la période qui arrive va être parsemée d'évolutions impactant fortement le secteur social et médico-social.

N'ayons pas peur des mots, une vraie « révolution » est en route, elle touche aux pratiques professionnelles, aux habitudes, aux conditions de travail et nous savons que cela doit être accompagné pour ne pas heurter.

Nous devons rappeler sans cesse que le secteur de la Santé (sanitaire, médico-social et social) est le premier employeur de la Région et pourtant il ne fait pas l'objet de la même attention que la métallurgie, le bâtiment ou le numérique par exemple, par les pouvoirs publics.

C'est pour cela que nous demandons un comité de suivi, présidé par le Préfet de Région, pour accompagner ces changements et favoriser un dialogue institutionnel et social fructueux au service des personnes en situation de vulnérabilité.

Nous avons quelques priorités pour 2021 et 2022.

D'abord tirer les enseignements de la période COVID.
Le CREAI BFC, par l'intermédiaire d'Anne Dusart, dont je salue ici l'initiative passionnante et le dévouement sans limite sur ce projet, a proposé à la Fédération nationale de faire un travail de recherche, à partir de journaux de bord tenus pendant le premier confinement par des professionnels de toutes catégories et des personnes accompagnées. C'est une grande première nationale, qui a donné lieu à une coopération entre l'Université de Bourgogne et le CREAI, avec un financement inédit de la part de l'Agence Nationale de Recherche (ANR). Je voudrais ici remercier la MSH pour son implication immédiate sur ce dossier. Je crois que notre collaboration va se poursuivre sur d'autres sujets, y compris en lien avec le CHU de Dijon. Entre autre la CNSA nous demande de développer des CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) avec les Universités. Pourquoi pas accueillir un étudiant de la MSH, c'est à étudier entre nous. J'en profite pour vous dire que la Fédération ANCREAI va publier un rapport « Retour d'expériences Covid19 », commandé par la CNSA. Il est très intéressant et permet de recenser de nombreuses évolutions liées à la crise et pistes d'amélioration.

Mettre en œuvre le CPOM 2021/2023 signé avec l'ARS est aussi notre priorité.
Nous passons, petit à petit, d'un CREAI « classique » proposant bien sûr toujours des formations, des appuis méthodologiques, des espaces de réflexion, à un CREAI 2.0 porteur de travaux pluriannuels et d'expérimentations sur les évolutions en cours… Je laisserai le soin à Mathilde de vous dire un mot sur le contenu du CPOM, mais notons dès à présent un axe majeur sur la transformation de l'offre porté

brillamment et passionnément en interne par Isabelle GERARDIN, épaulée de Pierrette SARRAZIN. Je renouvelle ici également mes remerciements à l'ARS et plus particulièrement à la direction de l'Autonomie pour la confiance accordée et pour nous donner l'occasion de mener des projets innovants et inédits en lien avec la transformation de l'offre médico-sociale.

Je voudrais insister, pour ma part, sur trois sujets du CPOM.
D'abord, l'école inclusive. Le CREAI va évaluer et tendre à renforcer cette politique essentielle pour préparer l'avenir. En effet, c'est par l'école que nous formerons les citoyens et citoyennes de demain, que nous les aiderons à se respecter quel que soit nos différences et nos difficultés. C'est un sujet sensible où la subtilité du CREAI va faire merveille, j'en suis sûr.

Et puis Access'VAE, qui se poursuit pour les travailleurs handicapés de la région et qui nous offre l'occasion de dire combien nous sommes fiers de pouvoir favoriser la qualification des travailleurs des ESAT et des entreprises adaptées. Merci à Marielle BOSSU qui a fait un travail exceptionnel cette année encore davantage sur le sujet, en maintenant le lien avec les candidats et partenaires pendant toute la crise.

Et pour finir, la vie affective et sexuelle des personnes handicapées, un sujet que nous portons depuis plusieurs années avec une écoute, un sérieux, qui nous donne toute légitimité pour accompagner cette évolution majeure de la vie des personnes vulnérables, en partenariat avec le service prévention de la MFBFC et le CICS de Besançon et un pilotage en interne assuré avec conviction par Nastasia MONCHICOURT.

Et puis, il est important de dire un mot sur les deux référentiels de la HAS.

- Celui sur l'évaluation de la situation des enfants en danger ou en risque de danger par l'ASE.

Il nous donne l'occasion de pouvoir accompagner les personnels des Départements et les élus sur ce sujet sensible. Le plus gros du travail va arriver, il va falloir former les salariés des établissements, un gros très gros chantier que Dominique DUBOIS avec Pierrette SARRAZIN portent à bout de bras. Merci à elles de mettre tout leur savoir-faire au service des évolutions de l'accompagnement des enfants et adolescents de l'ASE. J'en profite pour remercier le sous-préfet chargé du plan de lutte contre la pauvreté pour sa confiance, son aide, sa compréhension, sur ces dossiers sensibles que sont les sorties de l'ASE et du travail sur le territoire de Belfort et la Saône-et-Loire pour éviter les sorties sèches à 18 ans.

- Et puis le futur travail sur l'évaluation qualité des ESSMS.

La HAS compte sortir son référentiel à la fin de l'année 2021. Le CREAI va être associé au lancement d'une campagne d'explication de ce nouveau référentiel avec des réunions régionales et des formations là aussi des salariés des ESSMS. Nous avons, en tant que Fédération, fait connaitre nos propositions sur la V1 du référentiel que nous tenons à votre disposition. Au sein du CREAI BFC, c'est Pauline PAYRASTRE, conseillère technique, qui sera la référente de ces questions, nous nous en réjouissons.

Voilà de beaux chantiers en perspective et surtout une capacité à exister au service des évolutions souhaitées par les pouvoirs publics certes, mais surtout par les personnes vulnérables et les professionnels.

J'aimerais pour l'AG 2022 qui sera parallèle à l'élection présidentielle, que nous puissions d'abord la tenir à la fin du mois de juin mais surtout que nous proposions une nouvelle pratique et si nous demandions à nos partenaires autorités publiques (Préfet, ARS, CRSA, Départements, Haut-Commissaire à la lutte contre la pauvreté, ...) de nous dire et de vous dire, ce qu'ils attendent du CREAI, et quelles sont leurs attentes…

Puis-je finir par cette citation de René Char qui me guide :

« Hâte-toi
Hâte-toi de transmettre
Ta part de merveilleux
De rébellion
De bienfaisance »

LES INSTANCES DU CREAI

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020

(à compter du 16/09/2020)

Collège des personnes morales

PERSONNES MORALES DE LA RÉGION

APF Bourgogne-Franche-Comté (Association des Paralysés de France)
Mme MARION Evelyne, Responsable régionale de l'offre de service

Croix Rouge Française
Délégation Bourgogne-Franche-Comté
M. LE HIR Loïc, Directeur territorial

ENVIE 2E Bourgogne
Mme BARTMAN Nathalie, Directrice

GEPSO Bourgogne-Franche-Comté
M. CHATELAIN Philippe, Directeur CDEF

Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté
M. RABIN Patrick, Administrateur

UGECAM Bourgogne-Franche-Comté
Mme JOFFRAIN Anaïs, Sous-Directrice

UNAPEI Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales)
M. DECKMIN Maurice, Président

URAF Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale des Associations Familiales de Bourgogne)
Mme VERNE Catherine, Administratrice

URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux)
M. BERNARD Didier, Administrateur

PERSONNES MORALES DE LA COTE D'OR

ACODEGE
M. DUROVRAY Patrice, Directeur Général

ADAPEI Côte-d'Or (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales)
M. POISSON Bernard, Administrateur

Association Trisomie 21 Côte-d'Or
Mme MISSEREY Dominique, Administratrice

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) - **Dijon**
Mme TENENBAUM Françoise, Vice-présidente

PEP CBFC – Délégation de Côte-d'Or
Mme BRETILLON Geneviève, Administratrice

Mutualité Française Bourguignonne - SSAM
Mme MARCOLIN-BEURLANGEY Patricia, Directrice de filière enfance handicap

SDAT (Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail)
M. BENATIER Louis-Marie, Administrateur

PERSONNES MORALES DE LA NIÈVRE

ADAPEI de la Nièvre (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales)
M. MARTIN Jean Claude, Secrétaire

FOL de la Nièvre (Fédération des Œuvres Laïques)
M. FUCHS Didier, Délégué Général

Sauvegarde 58
Mme SAUGEOT Catherine, Conseillère Technique

PERSONNE MORALE DE HAUTE SAONE

ALEFPA (Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie)
M. QUILES Laurent, Directeur DITEP de Luxeuil les Bains (70)

PERSONNES MORALES DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

Association Les Papillons Blancs d'Entre Saône et Loire
Mme METIVIER BUCHON Christine, Directrice Générale

Association Les Papillons Blancs de Chalon-sur-Saône, Louhans et leur région
Mme ROUSSEAU Joëlle, Administratrice

Association Les Papillons Blancs du Creusot et sa Région
M. FROMONT Thierry, Directeur Général GCSMS Hesperia 71

ADFAAH (Association Départementale des Foyers d'Accueil pour Adultes Handicapés)
Mme BOZONNET Catherine, Directrice Générale

AMEC
M. LACOUCHE Michel, Directeur Général

MUTUALITE FRANCAISE DE SAONE-ET-LOIRE-SSAM
Mme BALMES Rose Marie, Directrice des projets handicap

PEP 71
M. MASCIO Marcel, Président

PERSONNES MORALES DE L'YONNE

Association Charles de Foucauld
Mme DHENIN BOUGEROLLE Sandrine, Directrice Générale

APAJH Territoire Grand Est
(Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)
M. JEANNE Philippe, Directeur territorial

Collège des personnes physiques

Mme BRETIN-MAFFIULETTI Karen
Mme CAMARA Maïmouna
M. GUYOT Jean Paul
M. MAITRE Jacques
M. NODIN Jacques
M. RAUCHE Christian

Membres à titre consultatif

- **Représentant l'ARS**
  M. PRIBILE Pierre, Directeur Régional de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

- **Représentant la DRJSCS**
  M. BAYOT Philippe, Directeur Régional de la DRJSCS Bourgogne-Franche-Comté

- **Représentant le Ministère de la Justice**
  M. HOUDAYER Renaud, Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Centre

- **AFPA (direction régionale)**
  Mme la Directrice

- **Conseil Départemental de Côte-d'Or**
  Mme COINT Emmanuelle, Conseillère Départementale

- **Conseil Départemental de la Nièvre**
  M. BAZIN Fabien, Conseiller Départemental

- **Conseil Départemental de Saône-et-Loire**
  Mme PERRAUDIN Edith, Conseillère Départementale

- **Conseil Départemental de l'Yonne**
  Mme MAUDET Catherine, Conseillère Départementale

- **DIRECCTE**
  M. le Directeur

- **IRTESS**
  M. ROPERS Philippe, Directeur

- **Directrice du CREAI**
  Mme BIBOUDA Mathilde

- **Représentante élue des salariés du CREAI**
  Mme DUBOIS Dominique, Conseillère technique

Bureau du CREAI (2020/2021)

M. NODIN Jacques, Président,

M. LACOUCHE-Michel, Vice Président

M. GUYOT Jean-Paul, Secrétaire Général

M. RAUCHE Christian, Trésorier

Mme BRETILLON Geneviève,
Trésorière adjointe

Mme BALMES Rose Marie, Membre

M. BENATIER Louis Marie, Membre

M. FROMONT Thierry, Membre

M. FUCHS Didier, Membre

Mme TENENBAUM Françoise, Membre

Les membres du bureau se sont réunis 3 fois et 4 Conseils d'Administrations se sont tenus à Dijon au cours de l'année 2020.

L'implication dans les instances de la Fédération des CREAI ANCREAI

En tant que Président de la fédération des CREAI, Jacques NODIN a participé à l'ensemble des réunions de négociations avec la DGCS et la CNSA sur le renouvellement d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) pour la Fédération et la pérennité des crédits pour les CREAI en région. Ces négociations ont abouti à un renouvellement des financements pour la fédération et les CREAI en 2020 et à l'obtention de 50 000 € pour chacun des CREAI pour remplir leurs missions de « lieu tiers ».

L'attribution de cette subvention de fonctionnement vise à :

- Respecter le vote de la représentation nationale
- Garantir l'indépendance des CREAI dans la conduite de leurs travaux sur l'observation des besoins et de l'évolution de l'offre
- Permettre aux CREAI d'apporter leur expertise dans les réunions de concertation (niveau local et national : CRSA, construction des SRS, CNCPH, HAS, …)
- Permettre aux CREAI de jouer leur rôle de « lieu tiers » en tant qu'organisation apprenante, en favorisant l'échange entre les secteurs et entre les acteurs, puis en capitalisant et diffusant les connaissances, innovations et bonnes pratiques, afin de favoriser la conduite du changement, dans cette période où ils sont nombreux et d'envergure.

Plus généralement, les CREAI apportent un regard critique sur les politiques sociales et leur déclinaison sur les territoires, avec comme ligne directrice : la qualité de vie et de l'accompagnement proposé aux personnes en situation de vulnérabilité et le respect de leurs droits.

Mathilde BIBOUDA, puis son remplaçant Alain BERNIER, ont participé aux comités des Directeurs.

Malheureusement, cette année, pour la première fois, il n'a pas été possible d'organiser de séminaire des directeurs et conseillers techniques.

Le groupe de travail fédéral sur la protection de l'enfance poursuit ses travaux. Il est animé par Dominique DUBOIS et Pierrette SARRAZIN y participe également. La visée de ce groupe de travail est de proposer aux acteurs de la protection de l'enfance (Conseils Départementaux et organismes gestionnaires) différents supports permettant une mise en œuvre de la réforme de la protection de l'enfance de 2016 et de la stratégie nationale et prévention et de protection de l'enfance : projet pour l'enfant (PPE), projet d'accès à l'autonomie, liste d'actes usuels, …
C'est dans ce cadre que Dominique DUBOIS a été désignée par la fédération pour participer au groupe de relecture de la recommandation de la HAS sur le cadre national de référence sur "l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger". A noter que la chargée de mission à la HAS sur cette recommandation était Manon PRACA, ancienne conseillère technique du CREAI Bretagne et membre du groupe de travail fédéral sur la protection de l'enfance. Le groupe de travail fédéral a ainsi pu anticiper des propositions d'accompagnement des Conseils départementaux à l'appropriation du référentiel, notamment en termes de formation et d'appui méthodologique.

L'équipe du CREAI a consacré 26 jours de travail à la Fédération en 2020.

Représentations, mandats du CREAI et participation à des groupes de travail

Compte tenu de sa position et de ses différentes actions en région, le CREAI est régulièrement sollicité pour donner son point de vue, apporter sa contribution sur des sujets concernant le secteur social et médico-social et ses évolutions. Cela contribue également à façonner notre approche transversale du secteur de l'action sociale et des « ponts » à concevoir et à mettre en place entre les secteurs spécialisés et les structures de droit commun, afin de contribuer à l'émergence d'une société inclusive.

En 2020, nous avons été sollicités 22 jours pour des conseils aux structures.

Nous sommes également intervenus auprès des organismes suivants :

- Participation de Anne DUSART, au titre de la Fédération ANCREAI, à la commission pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance HCFEA – CNCPH présidée par M. PIVETEAU et animée par Mme CASAGRANDE. Cette commission a rendu publique une démarche nationale de consensus pour un vocabulaire partagé de la maltraitance.

- Dans le cadre de la **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,** le CREAI a été chargé d'animer le groupe de travail sur **les sortants d'ASE (GT 9).** Mathilde BIBOUDA et Dominique DUBOIS en assuraient la co-animation et Pierrette SARRAZIN l'a rejoint en septembre 2020. L'objectif de ce groupe de travail est de mobiliser les professionnels intervenants auprès des jeunes relevant de la protection de l'enfance afin de préparer au mieux l'atteinte de la majorité et d'anticiper la sortie de l'ASE. Plusieurs Conseils départementaux se sont mobilisés sur ce groupe (en particulier les CD 21, 25, 71 et 90), en plus de leur contractualisation avec l'Etat, ainsi que de nombreux acteurs départementaux et régionaux (Milo, CROUS, SIAO, ESSMS, PJJ, URHAJ, …). Les personnes concernées (jeunes accompagnés par l'ASE ou anciens de l'ASE) participent également à ce groupe de travail.

  - 3 réunions ont eu lieu en 2020, permettant notamment la présentation de dispositifs existant en BFC

  - Un recueil des dispositifs existant en BFC et permettant d'éviter les sorties sèches a été réalisé par le CREAI (dans le cadre des appels à projets de la stratégie pauvreté) et a été remis au Haut-commissaire Maurice TUBUL en septembre 2020

  - Un groupe d'appui à la création d'ADEPAPE dans la région a également été mis en place, toujours dans le cadre des appels à projets de la stratégie pauvreté. Il vise à la création d'ADEPAPE (associations d'anciens de l'ASE) dans les départements qui n'en n'auraient pas (soit 6 départements sur 8) et à la structuration d'un réseau régional des ADEPAPE. Ce Copil s'est réuni 3 fois en 2020, il comprend notamment le président de la fédération nationale des ADEPAPE. Si la crise sanitaire a rendu très compliqué la création de nouvelles associations, "Repairs 58 - l'ADEPAPE de la Nièvre" a été créée en janvier 2020 et a pu recruter une chargée de développement grâce aux appels à projet du Haut-commissaire régional, en juin 2020. Plusieurs autres ADEPAPE devraient voir le jour en 2021, notamment dans le Doubs et en Saône-et-Loire.

- Enfin, un dernier appel à projet a permis au CREAI de proposer une expérimentation des projets d'accès à l'autonomie. Deux Conseils départementaux se sont montrés intéressés : la Saône-et-Loire et le Territoire de Belfort. L'expérimentation a commencé en novembre 2020 avec l'état de lieu de l'existant et la construction d'une démarche globale et participative d'accès à l'autonomie. Elle se poursuivra jusqu'en décembre 2021.

- Participation de Mathilde BIBOUDA, à la CRSA : collège 6D (acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé) et à 2 commissions spécialisées. La commission spécialisée de l'offre de soins s'est réunie à 5 reprises. La commission spécialisée portant sur les droits des usagers a, quant à elle, siégé à 3 reprises.

- Participation à diverses réunions organisées par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté : comité stratégique du handicap, groupe de travail des référents territoriaux emploi-handicap. Participation d'Isabelle GERARDIN au groupe de travail visant à élaborer un cahier des charges pour un futur appel à candidature pour la création de petites unités de vie pour personnes handicapées vieillissantes au sein d'EHPAD de la région.

Et, autant que possible, nous participons aux manifestations organisées par les associations et organismes gestionnaires de la région (assemblées générales, vœux, journées d'étude…).

Le CESER Bourgogne-Franche-Comté (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) **:** Le CREAI fait partie du collège 3 dans un groupe rassemblant l'UNAPEI, l'APF, l'AFM, l'ARIS et le CREAI. L'APF en est le représentant pour 3 ans puis le CREAI assurera les 3 années suivantes, à partir de 2021.

L'Acodège : Cette association a été constituée en 1985 pour reprendre la gestion des structures, auparavant gérées par le CREAI. De ce fait, le CREAI, dès l'origine, est parmi les associations adhérentes. Jacques NODIN y représente le CREAI et siège au Conseil d'Administration.

The picture can't be displayed.

Participation d'Anne DUSART au Conseil d'Orientation de l'EREBFC (Espace de Réflexion Ethique Bourgogne Franche Comté, collège des membres associés désignés en qualité de personnes ressources) et à diverses manifestations en lien avec l'activité de l'EREBFC : rencontre de l'association Traces de vie, participation à des travaux préparatoires à la révision des lois de bioéthiques, animation d'une table ronde lors de la journée Médecine et intelligence artificielle, à Besançon le 30 novembre.

Le CNAHES : Le Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée veille à la préservation des données constituant la mémoire du secteur social et médico-social. La délégation Bourgogne-Franche-Comté y est active. Le CREAI est adhérent et, chaque fois que nécessaire, se fait le relais d'informations intéressant l'histoire de ce secteur. Mathilde BIBOUDA le représente.
Le CNAHES a entamé fin 2019, début 2020 un important et indispensable travail de tri des archives du CREAI, en vue de son déménagement.

Cnahes
conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Introduction

A l'évidence, l'année 2020 fut une année singulière, marquée par deux périodes de confinement, à quelques mois d'intervalle, et des restrictions sanitaires qui ont rendu, à notre plus grand regret, difficile voire impossible à certains moments, le maintien de notre activité.

Notre premier défi fut de comprendre et d'apprécier avec justesse, la gravité et les conséquences d'une épidémie inédite, afin de soutenir au mieux les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social. Pour ce faire, dès le début du confinement le 17 mars, nous avons fait notre maximum pour maintenir le lien avec l'ensemble de ces acteurs, à travers des échanges à distance, des commissions en visio et l'organisation des reports de travaux nécessaires.

Passée la sidération des premiers jours, l'idée a germé de déployer notre mission d'observation sur la crise en train de se vivre, d'étudier les effets de cette crise sur le fonctionnement des ESSMS, en Bourgogne Franche-Comté et sur l'accompagnement qu'ils assurent auprès des personnes en situation de vulnérabilité. Nous l'avons très vite partagée avec les autres CREAI et avons recherché des financements pour conduire une telle étude, devenue depuis un sujet de recherche plus ample, sur l'expérience de la traversée d'une crise inédite, à l'échelle nationale. Après une phase de collecte de « journaux de bord » tenus par une soixantaine de professionnels et responsables d'ESSMS, l'analyse des données est en cours. Le projet associe des chercheurs de l'Université de Bourgogne et des conseillers techniques de 7 CREAI. Il est piloté par Anne DUSART, conseillère technique du CREAI BFC. Il livrera ses conclusions début 2022.

Nous avons également tenu à maintenir le lien avec nos partenaires à travers la publication de nos bulletins d'informations bimensuels et la rédaction d'articles, par les conseillers techniques, en lien avec cette crise, publiés début 2021, concernant la communication faite auprès des ESSMS et le traitement différentiel des professionnels, notamment avec la prime COVID19.

L'année 2020, fut également marquée pour le CREAI BFC, par un autre beau projet : le déménagement de nos locaux dans un bâtiment plus spacieux, offrant de meilleures conditions de travail aux salariés, nous permettant d'accueillir nos partenaires et de nous équiper en matériel de visioconférence. Tout cela dans un contexte d'absences de personnels que l'équipe a su gérer au mieux.

Ce fut donc, pour nous, une année, certes pleine d'incertitudes, mais aussi de changements et d'accélérations dans la modernisation de nos méthodes de travail. Nous en sortons sans doute plus agiles et nous avons le sentiment, que nos interlocuteurs ont perçu ces évolutions si nous nous fions aux contributions qui nous parviennent de la part des ESSMS de la région, aux taux de participation à nos commissions et formations, mais aussi à la signature en cours d'un deuxième CPOM avec l'ARS BFC, ce dont nous sommes fiers et honorés.

Il reste donc essentiel de retracer l'activité de notre association, exercice délicat de mise en lumière de la diversité de nos travaux, de l'expertise développée et de nos engagements en faveur de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et du respect de leurs droits.

Ce rapport d'activité 2020 est structuré en trois parties :

- Une rétrospective des faits marquants de l'année, sous la forme d'un bilan des axes de travail du rapport d'orientations que nous nous étions fixé pour l'année

- Une présentation par l'équipe, des différentes actions menées à travers nos 3 missions :
    - Etudes
    - Actions
    - Informations

- Un rapport d'orientations de la directrice et du Président qui dresse les perspectives pour 2021.

Mais en préambule, il est important de rappeler le contenu de notre cahier des charges précisant que les CREAI *« constituent des organismes (…) indépendants des différents acteurs du secteur (institutions, gestionnaires, professionnels, usagers) afin de garantir l'impartialité et la qualité de leur expertise »* et qu'ils doivent également *« informer et contribuer à l'appropriation des connaissances, à travers notamment la participation à des instances et des groupes de travail et les outils de communication disponibles : revues, newsletter, site internet… ».*

Cela implique un travail continu de veille (juridique, sociale…) assuré par l'ensemble des salariés des CREAI et, au-delà, d'analyse de ces évolutions, afin de porter un regard critique et de jouer leur rôle de « lieu tiers » avec : les pouvoirs publics, les organismes gestionnaires, les structures, les personnes en situation de vulnérabilité et leurs représentants. En effet, il s'agit pour les CREAI de rendre lisibles les évolutions en cours et à venir, d'attirer l'attention des différents acteurs sur les points de vigilance perçus et les opportunités d'évolution, de développement pour les structures ou encore d'une affirmation plus forte de la liberté de choix des personnes accompagnées.

Notre rôle consiste bien en une capitalisation des dispositifs et pratiques innovantes, puis en une synthétisation de ces données et diffusion auprès de l'ensemble des acteurs afin de contribuer au développement des bonnes pratiques professionnelles. Dans ce sens, nous agissions selon le modèle de l'organisation apprenante développé par la sociologie des organisations, comme l'illustre le schéma ci-dessous.

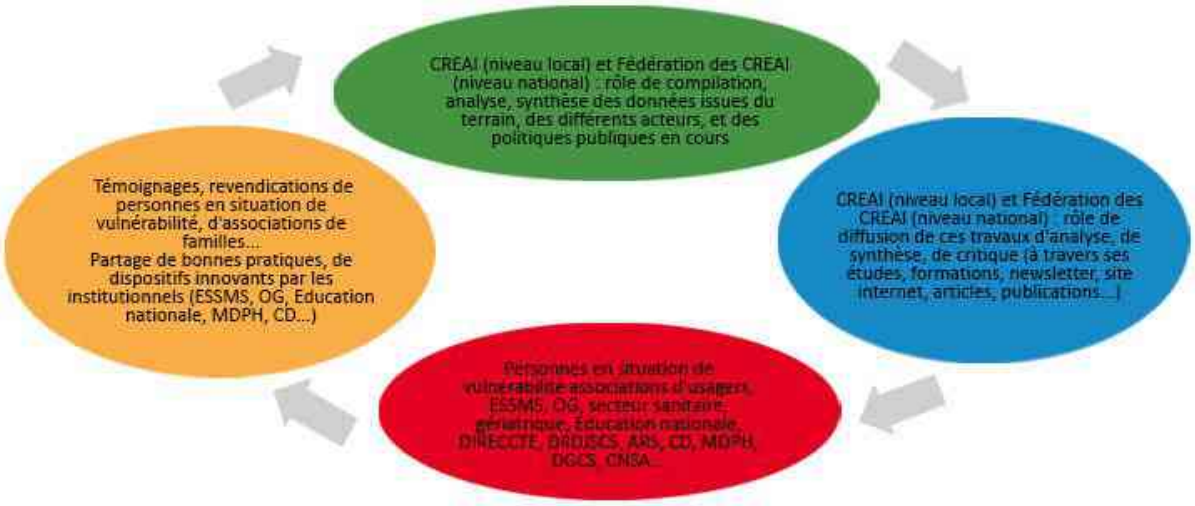

Faits marquants 2020

Nous nous étions fixé 4 grands axes de travail dans notre rapport d'orientations pour l'année 2020. Nous les reprenons ci-dessous, afin de présenter comment nous les avons concrétisés.

1. Le développement et renforcement de notre place et expertise dans le secteur de la protection de l'enfance

Il s'agit d'un secteur qui nous est cher et que nous connaissons bien, les CREAI étant des émanations (en 1964) des Sauvegardes de l'enfance, pour autant, celui du handicap occupe une place beaucoup plus importante dans nos interventions, même si un rééquilibrage s'opère depuis quelques années.
Nous souhaitons réaffirmer notre place, développer et renforcer notre expertise dans ce secteur et favoriser la transversalité avec d'autres et c'est pourquoi nous avons recruté Pierrette SARRAZIN, ex chef de service en MECS, qui vient épauler Dominique DUBOIS sur ce sujet.

Pour ce faire, différentes actions ont été menées :

- *Animation par Dominique DUBOIS, du groupe de travail protection de l'enfance de la Fédération ANCREAI sur la déclinaison opérationnelle d'actions dans le champ de la protection de l'enfance*
- *Poursuite du travail avec le Conseil Départemental de la Nièvre et son service d'Aide Sociale à l'Enfance sur la démarche d'évaluation des situations des enfants et de leurs familles et la construction du projet pour l'enfant (PPE)*
- *Animation du groupe régional 9 sur les « sortant d'ASE », dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, en lien avec le Haut-Commissaire à la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, le CREAI a déposé 2 projets qui ont été retenus par le haut-commissaire. Il a s'agit d'une part de recenser les dispositifs existants dans les 8 départements afin d'éviter les sorties sèches. Et d'autre part, le CREAI aide à la création d'ADEPAPE (association d'anciens enfants placés) dans l'ensemble des départements de la région et à la structuration d'un réseau régional.*
- *Réalisation d'un travail d'analyse de la méthodologie d'évaluation d'une situation en protection de l'enfance, à la demande d'un Président de département*
- *Relance de la commission régionale de la protection de l'enfance et lancement d'une nouvelle commission transversale : handicap et protection de l'enfance*

2. Un travail sur la notion d'autodétermination

La notion d'autodétermination est très présente dans les débats et publications concernant les personnes en situation de vulnérabilité. Elle est au cœur de l'actualité des politiques sociales. Pour autant, il nous semble que ce terme est trop souvent galvaudé et pas suffisamment concrétisé.
En effet, les ESSMS se posent souvent la question, au-delà de l'intention, de la meilleure façon possible pour rendre effectif ce concept.

Le CREAI n'a malheureusement pas pu mener, du fait de la crise toutes les actions prévues à ce sujet mais a maintenu, certains points :

- *Organisation d'une conférence régionale, dans le cadre de notre Assemblée générale, sur le thème de l'autodétermination des personnes accompagnées : apports théoriques et mise en pratique (report en 2021)*
- *Co-organisation avec l'association ISAAC francophone d'une journée d'étude nationale sur la communication adaptée améliorée (report en 2021)*
- *Sollicitation de pair-aidants formés en tant qu'intervenants dans le cadre de formations sur les CVS et les GEM ou dans d'autres contextes*

3. Rendre lisibles et accessibles à tous les évolutions en cours du secteur social et médico-social, dans le cadre des politiques nationales et locales

Depuis quelques années, le secteur se transforme en profondeur, certains parlent de « révolution ». En témoignent les différentes réformes en cours (Territoires « 100 % inclusif », Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) suite au rapport « Zéro sans solution », réforme de la tarification SERAFIN PH, circulaire du 2 mai 2017 de la DGCS relative à la transformation de l'offre médico-sociale, feuille de route nationale de la protection de l'enfance, …). Dans ce contexte, le CREAI a continué à jouer en 2020 son rôle d'interface en explicitant aux acteurs concernés (organismes gestionnaires, Conseil d'Administration, équipes de direction et de professionnels des structures, personnes accompagnées par les ESSMS et leurs proches, partenaires) les transformations en cours, leur origine et conséquences envisageables.

Pour ce faire, différentes actions ont été menées :

- *Interventions dans le cadre de Conseils d'Administration (et notamment d'associations de familles), de groupes de travail, … des organismes gestionnaires sous forme de conférences afin d'expliciter ces évolutions (gratuitement pour les contribuants afin de renforcer notre rôle d'information)*

- *Mise en place d'une commission régionale sur la transformation de l'offre sociale et médico-sociale à destination des directeurs généraux et directeurs de pôles des organismes gestionnaires*

- *Animation de formations à destination des professionnels sur ces réformes*

4. Accompagnement des organismes gestionnaires et de leurs structures dans ces évolutions

Au-delà d'informer, il s'agit pour le CREAI de conseiller les acteurs et de les appuyer dans les évolutions à décliner au sein de leurs institutions, afin de les aider à s'inscrire dans ces transformations et non de les subir, d'être force de propositions auprès des financeurs et de faire reconnaitre leur expertise.

Plusieurs types d'actions prévues en 2020 ont pu être maintenues totalement ou en partie :

- *Le CREAI a décroché l'appel d'offre de l'OPCO Santé de Bourgogne-Franche Comté intitulé : « inclusion, hors les murs, désinstitutionnalisation : enjeux et limites ». Ces actions de formation de 3 jours par session et par département ont débuté au 2ème semestre 2020*

- *Accompagnement de structures dans leur démarche d'actualisation de leur projet associatif, d'établissements et de services et la définition d'axes stratégiques sur 5 ans*

- *Débats avec les professionnels dans le cadre de notre Conseil d'Administration, des commissions régionales, formations, conférences que nous animons, mais aussi des instances auxquelles nous participons (CRSA, …)*

De manière transversale, l'année 2020 a également été marquée par :

- *Notre déménagement dans de nouveaux locaux situés à moins de 2km des anciens, avec une salle de réunion et du matériel de visio nous permettant d'accueillir des groupes en formation ou réunion, un espace de repos dédié au personnel, des bureaux individuels, des places de stationnement conséquent, un accès rapide aux axes autoroutiers en vue de nos déplacements*

- *La mise en place d'un espace réservé aux contribuants sur notre nouveau site internet avec les comptes rendus des commissions régionales, des publications, la revue de Decryptage de l'actualité, des vidéos en ligne, …*

- *La préparation de l'obtention de la certification nationale des organismes de formation (QUALIOPI) dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et en lien avec un groupe de travail au sein de la Fédération des CREAI*

Etudes

Le CREAI occupe une place singulière en lien avec l'ensemble des acteurs de la région œuvrant en faveur de personnes en situation de vulnérabilité. Cela lui procure un champ d'observation favorisant, d'une part, le repérage et l'analyse de certaines problématiques complexes, et, d'autre part, de dégager, avec les acteurs concernés, les analyses et propositions d'évolution de l'offre et d'accompagnement de ces publics divers.

L'attention désormais portée sous l'angle du parcours des personnes conduit au développement d'analyses et de recherches de solutions impliquant à la fois les secteurs sanitaire, médico-social, éducatif et social. De la qualité de l'articulation, de la souplesse des coopérations et des aménagements réglementaires entre ces secteurs dépendra la présence ou non de ruptures de parcours si préjudiciables aux personnes et accentuant leur vulnérabilité.

Le CREAI répond aux commandes d'études qui lui sont faites par les différentes administrations ou organismes gestionnaires à la recherche d'éléments d'analyse et de compréhension touchant les politiques sociales et leur mise en œuvre.

Les réalisations 2020, représentant 218 jours d'activité (12 % de l'activité), sont les suivantes :

• Etude relative aux UEMA, UEEA et unités apparentées en Bourgogne-Franche-Comté

<u>Réalisation</u> : Isabelle GERARDIN conseillère technique et Jocelyne TOMASELLI, consultante du CREAI

Le souhait d'une inclusion scolaire des enfants avec autisme est porté par les familles de ces enfants depuis plusieurs années et le 3ème plan autisme (2013-2017) avait déjà inscrit dans ses objectifs le développement de la scolarisation en milieu ordinaire de ces enfants qui pouvait se concrétiser par la création d'unités d'enseignement implantées dans les écoles maternelles. En réponse à cet objectif, 30 UEMA pilotes ont été implantées. Comment les 13 UE pour autistes de la région fonctionnent-elles au regard des textes législatifs et règlementaires qui les encadrent ? Quels sont les profils des jeunes qu'elles accompagnent ? Quelles difficultés rencontrent-elles le cas échéant ? Comment ces unités participent-elles au mouvement d'inclusion scolaire ?

Peut-on imaginer qu'elles constituent un modèle pour d'autres enfants éloignés de la scolarité en raison de leur situation de handicap (enfants polyhandicapés par exemple) ? Telles sont les questions auxquelles le CREAI a cherché à répondre en menant cette étude commanditée par l'ARS de BFC.

Le rapport a été publié en juin 2020.

- **Evaluation des équipes mobiles expérimentales d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap**

Réalisation : Anne-Cécile GRAPPY et Nastasia MONCHICOURT, conseillères techniques

Suite à la loi pour une école de la confiance, promulguée en juillet 2019, prévoyant la mise en place d'équipes mobiles d'appui médico-social (EMAMS) pour la scolarisation des enfants en situation de handicap et à la circulaire de la DGCS, du 14 juin 2019, relative à la création de ces équipes mobiles, deux équipes mobiles ont été mises en place en Bourgogne Franche-Comté.

La circulaire précisant qu'il s'agit d'un dispositif expérimental, sur 1 an, en vue d'une généralisation à la rentrée scolaire 2020, un cahier des charges national devait être publié en vue de structurer la création et le fonctionnement de ces équipes mobiles.
Une évaluation de la création et du fonctionnement actuel des EMAMS en Bourgogne - Franche-Comté a été demandé au CREAI. L'objectif de cette évaluation était d'émettre des préconisations et d'en proposer des déclinaisons opérationnelles au regard de l'expérience de ces deux EMAMS et en vue de l'élaboration du cahier des charges national.

Le rapport a été rendu en mars 2020.

- **Etude relative au maintien dans le logement des personnes présentant des troubles psychiques**

Réalisation : Pauline PAYRASTRE, Clément POUPONNEAU, conseillers techniques

Dans un contexte de mise en œuvre de la politique du « logement d'abord » et d'inclusion sociale des personnes avec troubles psychiques, de plus en plus de personnes sont amenées à accéder à un logement. Pour autant, les acteurs du logement, qu'ils s'agissent de bailleurs HLM, d'agences immobilières à vocation sociale ou d'acteurs du logement insertion, sont souvent en difficultés face à la gestion de ces problèmes de santé et leurs conséquences au quotidien. Dans le cadre de la dotation allouée en 2018 par la DGCS et la CNSA, une étude visant à éclairer des problématiques pour le maintien dans un logement ordinaire des adultes présentant des troubles psychiques graves et durables a donc été retenue comme axe prioritaire de travail par l'ARS et la DRDJSCS de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette étude a pour objectifs :

- De décrire le rôle et les missions des dispositifs pouvant intervenir auprès de la personne pour permettre son maintien en logement ordinaire
- D'interroger les parcours des personnes pour identifier les facilitateurs et les obstacles qui ont permis, ou empêché, le maintien en logement ordinaire
- D'identifier les besoins et les moyens à mobiliser, et leur articulation souhaitable, pour permettre le maintien des personnes en logement ordinaire, et ce dans des conditions propices à sa pérennité.

Elle se compose de 3 phases : un état des lieux des ressources sociales, médico-sociales et sanitaires présentes sur les territoires retenus, un recueil d'éléments qualitatifs sur le parcours des personnes, notamment pour identifier les points de ruptures et les leviers, qui ont permis, ou non, leur maintien en logement ordinaire, et une concertation des acteurs de chacun des territoires pour établir des constats et des pistes d'amélioration concernant le maintien en logement ordinaire des personnes avec troubles psychiques.

Le rapport d'étude a été publié en avril 2020.

Analyse de la méthodologie d'évaluation d'une situation préoccupante en protection de l'enfance

Réalisation : Dominique DUBOIS et Anne-Cécile GRAPPY, conseillères techniques

Un Conseil départemental de la région a sollicité le CREAI BFC afin d'analyser la méthodologie d'évaluation par ses services d'une situation relevant de la protection de l'enfance ayant conduit au placement d'une fratrie de 7 enfants. La situation faisait également l'objet d'un traitement au pénal, pour des faits de suspicions de violences intra familiales et d'actes de nature sexuelle.
L'analyse de la méthodologie d'évaluation de la situation consistait à mettre en parallèle :

- ce qui est prévu dans la loi (corpus législatif de 2007 et 2016) et dans les procédures du Conseil départemental en matière d'évaluation des situations en protection de l'enfance ;
- et les démarches qui ont effectivement été engagées et réalisées dans le cadre de ce dossier.

Cette analyse portait donc sur l'obligation de moyens, qui incombe au Département dans de telles circonstances, en termes de protection des enfants, mais en aucun cas sur les éventuelles responsabilités civiles et pénales des différents acteurs.

Cette analyse de la méthodologie d'évaluation du danger/risque de danger a permis d'observer finement les différences entre, d'une part, ce que prévoit la loi, les procédures adoptées par le CD et, d'autre part, ce qui a réellement été effectué. S'il s'agit de l'analyse d'une situation particulière ne pouvant valoir pour l'ensemble des pratiques d'évaluation à l'échelle du département, elle a tout de même fait apparaître un certain nombre de dysfonctionnements à partir desquels ont pu être tirés des enseignements et des propositions de pistes d'améliorations.

Le rapport a été rendu en avril 2020 et la restitution auprès de la direction enfance famille et du président du Conseil départemental s'est tenue en juillet 2020.

Recherche : les acteurs du social et du médico-social aux prises avec la crise générée par la Covid-19

Réalisation : Anne DUSART, conseillère technique

La crise sanitaire majeure que nous vivons étant totalement inédite, et susceptible comme toute crise de produire des effets délétères comme des effets structurants pour l'avenir, il importe de saisir ce qu'elle génère pour et autour des personnes vulnérables accompagnées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Cette crise requiert en effet des adaptations sans commune mesure du fonctionnement des structures sociales et médico-sociales sur toile de fond d'un chamboulement des habitudes de vie pour chacun et d'une mise en suspens de pans entiers de la vie. La contagion interpelle de surcroît les fondamentaux de l'intervention sociale. La relation d'aide est en effet profondément malmenée dès lors que la personne accompagnée est vue par le prisme du danger de contaminer et que l'aidant est lui-même susceptible de transmettre une maladie qui peut être fatale à l'aidé.

La mission d'observation des CREAI a été déployée quasiment dès le début du confinement pour documenter le déroulement de cette crise dans les ESSMS et ce qu'elle génère pour les professionnels et les personnes vulnérables accompagnées. Un groupe de travail inter-CREAI constitué fin mars 2020 a contacté directement 108 professionnels occupant diverses fonctions au sein d'ESSMS, afin de les solliciter pour tenir un journal de bord de la crise et nous le transmettre régulièrement pour analyse. Un dispositif de suivi des professionnels ayant accepté a été mis en place pour soutenir leur rédaction dans le contexte difficile d'incertitude et d'anxiété générée par l'épidémie et de multiples adaptations requises par la mise en place du confinement.

La tenue de journaux de bord tout au long de la crise et de la sortie de crise par les acteurs contourne l'impossibilité de mener une observation ethnographique in situ en temps de confinement et le caractère inapproprié d'enquêtes par questionnaires pour accéder à un objet si complexe qu'une crise multiforme en train de se vivre.

Au total, ont été collecté 65 journaux de bord provenant de 8 régions métropolitaines (Hauts de France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Provence Alpes Côte d'Azur Corse, Pays de Loire, Bretagne, Occitanie et Auvergne-Rhône Alpes), tenus par des professionnels situés dans toutes les strates des organigrammes (directeurs-trices, cadres intermédiaires, éducateurs-trices, assistant-e-s de service social, psychologues, psychomotriciennes, infirmiers-ères, aide-soignant-e-s, chargé-e-s d'insertion, secrétaires, agents d'entretien) d'ESSMS divers (CAMSP-CMPP, SESSAD, IME-IES-IEM-CME, SAVS-SAMSAH, ESAT, FH-FV, FAM-MAS, EHPAD, SMJPM, MECS-SPFAD, CHRS, CSAPA, CARRUD).

Le projet comprend 3 volets associant étude, recherche et recherche-action selon le volet considéré :

- L'étude descriptive d'un corpus documentant la crise sanitaire dans des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
- De la recherche avec des analyses plus pointues dans des directions spécifiques
- Une recherche-action sous la forme d'un dispositif d'observation et d'analyse d'un processus de rétablissement d'un établissement médico-social particulier malmené par la crise sanitaire.

Ces volets se complètent pour produire des connaissances sur l'expérience de la crise et la gestion de crise dans des domaines peu étudiés et mis en lumière par les médias (comme le sont le secteur sanitaire et la partie EHPAD du champ médico-social).

Les objectifs généraux sont de tirer des enseignements de l'expérience de la crise dans le secteur social et le médico-social pour :

- aider les professionnels et les pouvoirs publics à gérer le processus de crise et sortie de crise
- aider les structures à se préparer à faire face à de futures crises, similaires ou différentes
- identifier les innovations organisationnelles suscitées par la nécessité et qui mériteraient d'être conservées au-delà de la crise
- identifier et valoriser les pratiques innovantes d'accompagnement des publics vulnérables initiées ou confortées par la crise.

Ce projet associe des chargés d'étude de 6 CREAI répartis sur le territoire national, des chercheurs de 4 laboratoires de l'université de Bourgogne, ainsi que la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.

Une partie des résultats sera disponible au cours de l'année 2021, et le rapport final en mars 2022.

Ce projet a le soutien financier de l'Agence nationale de la recherche (ANR), ce qui représente une première pour les CREAI, du Haut-commissaire à la stratégie de lutte contre la pauvreté de la région, de l'ARS BFC, et nous l'espérons de la FIRAH.

Actions

- Il s'agit là d'une partie importante de notre rapport d'activité car nous y retrouvons :
- L'animation de la réflexion que nous menons en région à travers nos 12 commissions régionales et les journées d'études
- Les formations, appuis aux acteurs et pilotages de dispositifs

Ces actions ont représenté en 2020 près d'un quart du temps de travail des salariés du CREAI (457 jours), contre 75 % l'an passé, ce qui s'explique par les reports et annulations liées à la crise COVID19.

ANIMATION DE LA REFLEXION EN REGION

L'animation régionale est une part fondamentale de l'activité du CREAI contribuant à son ancrage régional. Elle passe notamment par l'organisation de 12 commissions régionales, lesquelles peuvent donner lieu à d'autres pistes de travail, journées d'étude, élaboration d'outils d'information, …

Les 12 commissions régionales (174 PARTICIPATIONS – 18 RÉUNIONS)

Chaque commission s'est réunie 1 à 3 fois dans l'année. Son programme de travail a été établi en fonction des évènements législatifs et sociaux en lien avec les publics concernés, les établissements et services, dans le contexte des politiques sociales en vigueur ou en cours d'élaboration. C'est un lieu d'échange et de prise de recul pour les professionnels qui y participent. Il permet, d'une part, de faire évoluer les pratiques des équipes et le fonctionnement des structures d'accompagnement et d'accueil, et, d'autre part, d'observer des problématiques à approfondir, à analyser et faire connaitre aux acteurs et décideurs impliqués.

Nous avons enregistré 174 participations, dans le cadre des 18 réunions organisées en 2020. Les commissions régionales ont mobilisé plus de 44 jours de travail au sein de l'équipe du CREAI BFC (préparation, animation, comptes rendus, gestion des inscriptions).

COMMISSIONS THÉMATIQUES **ENFANTS**

Action médico-sociale précoce
Animation : Anne DUSART
Correspondant : Rémi BAILLIEUX
- *La mise en place des plateformes d'orientation et de coordination du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants ayant des troubles du neurodéveloppement : suite de l'échange sur intérêts et limites de ces plateformes et sur les projets locaux dans notre région*
- *Impact de la crise sanitaire sur les services conduisant l'action médico-sociale précoce et sur les publics dont ils s'occupent.*

2 réunions / 21 participants

Handicap d'origine psychique (enfants)
Animation : Nastasia MONCHICOURT
Correspondante : Rose-Marie BALMES
- *Les violences sexuelles : interventions du CAVASEM et du CRIAVS*

1 réunion / 6 participants

SESSAD
Animation : Isabelle GERARDIN
- *Transformation de l'offre : l'évolution vers des dispositifs Présentation par le SESSAD des PEP CBFC de sa transformation en dispositif et de la mise en place de l'équipe médico-sociale d'appui à la scolarisation (EMAMS)*

1 réunion / 16 participants

Handicap enfant et protection de l'enfance
- *L'impact de la crise sanitaire sur les pratiques professionnelles*

1 réunion / 13 participants

Protection de l'enfance
Animation: Antoine CHAUVEL
- *La gestion de la crise sanitaire dans les établissements et services de la protection de l'enfance*

1 réunion / 8 participants

COMMISSIONS THÉMATIQUES **ADULTES**

Handicap d'origine psychique (adultes)
Animation : Anne DUSART
Correspondant : Pascal SOLOGNY

- *Les institutions face à la crise générée par le Covid-19*
- *Institué / instituant : les leçons de la crise sanitaire Comment "faisons-nous institution" pendant la crise et quelles dynamiques entre instituant et institué apparaissent en temps de crise ?*

2 réunions / 15 participants

ESAT (Directeurs)
Animation : Marielle BOSSU

- *L'impact des actualités et des évolutions du secteur pour les directeurs d'ESAT en lien avec la crise de la COVID-19*

1 réunion / 7 participants

ESAT
Animation : Marielle BOSSU

- *Le dispositif d'emploi accompagné Présentation de dispositif en Bourgogne-Franche-Comté : Interventions de Mme Véronique HEUSSE (AFTC BFC), M. Etienne GIROD et Mme Aurélie COMTET (PEP 71)*

1 réunion / 16 participants

COMMISSIONS **TRANSVERSALES**

Assistants de service social du secteur médico-social
Animation : Dominique DUBOIS / Clément POUPONNEAU
Correspondantes : Sandra BIRKLE

- *Le recueil d'informations préoccupantes*

1 réunion / 24 participants

Cadres intermédiaires de direction
Animation : Dominique DUBOIS
Correspondante : Isabelle FREAL

- *Bilan de la journée d'étude « Participe présent ! » du 12 décembre 2019*
- *L'impact de la crise sanitaire sur les pratiques professionnelles*
- *« Comment redonner du sens au travail des équipes des ESSMS en période de crise sanitaire ? »*

3 réunions / 29 participants

DG et directeurs de pôles
Animation: Mathilde BIBOUDA

- *La gestion de la crise de la COVID-19. Et après ?*

1 réunion / 11 participants

COMMISSIONS THÉMATIQUES **ENFANTS ET ADULTES**

IME + Etablissements et services pour adultes handicapés
Animation : Nastasia MONCHICOURT / Isabelle GERARDIN

- *La protection juridique des majeurs*

1 réunion / 21 participants

FORMATIONS, APPUIS METHODOLOGIQUES ET CONSEILS AUX ACTEURS

Le développement de l'offre de formations et d'appuis méthodologiques

En 2020, le CREAI a délivré 135 jours de formation auprès de 478 stagiaires. Ce qui a représenté 412 jours de travail au sein de l'équipe du CREAI, 22 % de l'activité.

99 % des stagiaires formés par le CREAI Bourgogne Franche-Comté en 2020 sont satisfaits.

L'équipe du CREAI a, par ailleurs, réalisé 118 jours d'appui méthodologique.

L'ensemble de ces interventions (au total 253 jours) souligne la baisse d'activité auprès des équipes des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la région, mais aussi des personnes en situation de vulnérabilité et de leurs proches qui ont représenté en 2020 : 10 % de nos stagiaires en formation.

Chaque conseiller technique par sa formation, ses expériences, est responsable d'un ou plusieurs thèmes mentionnés dans notre catalogue de formations et d'appuis méthodologiques actualisé chaque année.

Les thématiques suivantes ont été abordées en 2020 auprès des équipes des établissements et services de la région :

- Promouvoir la bientraitance : droit des personnes accompagnées et bonnes pratiques professionnelles (1 session)
- Faire fonctionner un CVS : le rôle des différents acteurs (1 session)
- Droits des personnes accompagnées et bonnes pratiques professionnelles (1 session)
- Mieux connaître mes droits (3 sessions)
- Perfectionner les écrits professionnels (1 session)
- Collaborer avec les proches aidants d'adultes handicapés à domicile (1 session)
- Rendre les écrits accessibles aux personnes accompagnées : le facile à lire et à comprendre (2 sessions)
- La logique inclusive : origine, concept et conséquences (1 session)
- Partager des informations à caractère secret (2 sessions)
- ACR « Etre acteur de son projet professionnel » (5 sur 10 groupes)
- ACR « Inclusion : externalisation, hors les murs… : enjeux et limites » (4 sur 9 groupes)
- Mettre en œuvre une évaluation participative en protection de l'enfance (1 session)
- Prendre en compte la vie intime, affective et sexuelle des personnes accompagnées (2 sessions)
- Accompagner les personnes handicapées vieillissantes en établissement médico-social (2 sessions)
- Travailler avec les familles (1 session)
- Accueillir et intégrer les nouveaux arrivants au sein d'une structure (1 session)
- De l'établissement au service : quelles évolutions pour les professionnels ? (1 session)
- Accompagnement à l'élaboration du projet de service (1 session)
- Préparation de la fin de vie des personnes en situation de handicap (1 session)
- Appropriation des nomenclatures SERAFIN PH pour le projet de service / d'établissement (1 session)
- Formation RBPP (1 session)
- Transformation de l'offre (1 session)
- Prendre en compte la vie amoureuse et sexuelle des personnes accompagnées - Aspects juridiques (1 session)
- VAS des personnes handicapées accompagnées par un établissement médico-social de la région (1 session)
- Intervention d'analyse de la pratique (1 session)
- Le développement des compétences des cadres intermédiaires du pôle enfance (1 session)

En complément des formations organisées au sein des établissements et services, le CREAI développe une offre de formation inter-secteur sur certaines thématiques. Ces formations favorisent le partage d'expériences et la réflexion transversale entre professionnels de la région issus d'horizons différents. Elles permettent également de confronter les différentes pratiques professionnelles.

Les formations inter-structures 2020 ont porté sur les thématiques suivantes :

- Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre (1 session)
- Partager des informations à caractère secret (1 session)
- Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap (1 session)
- Les conséquences des mesures de tutelle et de curatelle dans l'accompagnement d'un majeur protégé (1 session)
- L'accompagnement à la professionnalisation des travailleurs handicapés avec la VAE - La formation de référents (2 sessions)
- Les mesures de protection juridiques des majeurs (1 session)

Il est à noter que le CREAI réalise par ailleurs un certain nombre de ses actions (formations, appuis méthodologiques, pilotage de dispositifs, …) dans le cadre du CPOM (2018-2020) conclu avec l'ARS, d'appels à projets portés par des financeurs ou des organismes gestionnaires, que nous allons présenter par la suite.

Nous présenterons également les actions menées en lien avec des partenaires régionaux.

● Les réalisations suite à appels d'offre

Suite à un appel d'offre de l'OPCO santé Bourgogne Franche-Comté, le CREAI a réalisé :

- 4 sessions de formation intitulées "inclusion, hors les murs, désinstitutionnalisation " à destination des professionnels du secteur social et du secteur médico-social

- 5 sessions « Etre acteur de son projet professionnel » à destination des travailleurs d'ESAT (44 stagiaires)

- **Accompagnement au déploiement d'un dispositif de formation interne et continu des professionnels d'un organisme gestionnaire de Bourgogne Franche-Comté aux recommandations de bonnes pratiques**

  Réalisation : Véronique GEORGIE, responsable administrative et Isabelle ASTRATOFF, secrétaire du CREAI

Depuis 2016, le CREAI accompagne un organisme de Bourgogne-Franche-Comté dans le déploiement d'un important dispositif de formation interne continu aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) auprès des professionnels des établissements médico-sociaux dont il assure la gestion. Ce dispositif vise à permettre aux équipes des ESMS de s'approprier le contenu des recommandations, de les mettre en pratique, et ainsi d'améliorer la qualité des prestations proposées en leur sein.

La programmation et le déploiement des formations en 2020 ont porté sur 2 thématiques différentes :

- EHPAD accompagnement de public spécifique
- Violences sexuelles

Ces formations ont été dispensées auprès de « pilotes », référents internes chargés de former les équipes sur les thématiques les concernant, ou en direct.

Le dispositif inclut également l'accompagnement du CREAI dans la construction, la mise en place et l'animation d'un espace de réflexion transversal sur les situations complexes à la lueur des recommandations de bonnes pratiques. Anne DUSART a ainsi travaillé avec un groupe de cadres pour élaborer cette instance, ses règles de fonctionnement, ses procédures de saisine, ses productions et leur diffusion interne. Est ainsi née une « Commission de soutien aux bonnes pratiques » d'une douzaine de membres que tous les professionnels des établissements et services de cet organisme peuvent solliciter pour avis lorsqu'ils rencontrent une situation qu'ils ne parviennent pas à résoudre de manière satisfaisante en interne et souhaitent des éclairages issus des recommandations de bonnes pratiques existantes.

- **Les formations CNIGEM – Fédération des CREAI « Faire fonctionner un GEM dans l'esprit du Cahier des charges »**

  Réalisation : Anne DUSART, conseillère technique

Nous avons participé à la construction d'un programme national de formation de 3 jours, à destination des GEM, financé par la CNSA et commandé par la DGAS et la DGCS. Ces formations ont été organisées avec le CNIGEM. 2 sessions de 3 jours ont eu lieu en région : une à Dole en 2018 et une à Dijon en 2019 et début 2020 qui ont réuni une vingtaine de participants.

● Les réalisations en lien avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

✓ Les actions menées dans le cadre de notre CPOM (2018 – 2020)

Les actions menées dans le cadre de notre CPOM ont représenté en 2020, 152 jours de travail au sein de l'équipe (soit près de 8 % de l'activité).

- **Formations à destination des personnes accompagnées : « Mieux connaitre mes droits » & « Représenter les usagers et soutenir les usagers élus au CVS »**

Pour la 7ème année consécutive, le CREAI a proposé deux formations à destination des personnes accompagnées en ESMS. Il s'agit des formations intitulées : « Mieux connaître ses droits en tant que personne accompagnée par un ESMS » et « Représenter les usagers et soutenir les usagers élus en CVS ».

16 sessions étaient programmées pour la formation relative aux droits : 8 ont pu avoir lieu (soit 108 personnes formées) ; les 8 autres ont été reportées sur le 1er semestre 2021, du fait de la crise sanitaire. Nous sommes intervenus dans des établissements relevant tant du secteur adulte, que du secteur enfant (avec des adolescents et de jeunes majeurs). Comme chaque année, les stagiaires qui ont suivi ces 2 jours de formation adaptée se sont montrés particulièrement attentifs et participatifs autour des différents sujets abordés, de l'exercice de la citoyenneté au respect de leur vie privée, en passant par leur participation à l'élaboration des projets personnalisés ou les modalités pour faire valoir leurs droits en cas de non-respect de ceux-ci.
A noter que 3 sessions payantes -hors CPOM- ont également été demandées par des ESMS, ce qui montre que des directions sont convaincues que cette formation des personnes accompagnées sur leurs droits est une nécessité dans un contexte où l'autodétermination est mise en avant.

Concernant la formation relative au rôle d'élus de CVS, 3 sessions de formation ont été réalisées dans le cadre du CPOM signé avec l'ARS : 1 pour les membres d'un CVS de foyer de vie, 1 pour les membres d'un CVS d'ESAT et 1 pour les membres de CVS d'un pôle enfance regroupant 3 IME. Il est noté qu'une session supplémentaire hors-CPOM a été réalisée au sein de ce même pôle enfance pour former les représentants des familles.

- **Développement de la pair-aidance de personnes en situation de vulnérabilité à travers des groupes de partage d'expériences**
  Réalisation : Anne DUSART, Pauline PAYRASTRE, conseillères techniques

Le CREAI a lancé, dans le cadre du CPOM signé avec l'ARS, un programme visant à expérimenter la pair-aidance pour les personnes en situation de handicap à travers des groupes de partage d'expériences, pour les aider à devenir pair-aidants ; la pair-aidance étant un soutien par et pour les pairs qui repose sur l'aide entre les personnes vivant ou ayant vécu une situation similaire.

En 2018, nous avons formé 10 pair-aidants de CVS, et en 2019, 8 pair-aidants de GEM. Pour l'année 2020, le programme a concerné l'expérience des troubles psychiques avec la possibilité pour certains pair-aidants d'intervenir dans le cadre de formations à déployer sur 2021, notamment en lien avec la thématique du logement. Au total, 8 participants ont été formés comme pair-aidants au cours de ces 5 journées collectives.

Un annuaire régional des pair-aidants formés est disponible sur notre site : annuaire pairaidant.

- **Formations pour les acteurs de GEM de BFC**
  Réalisation : Anne DUSART, conseillère technique

Dans le prolongement des formations ayant eu lieu les années précédentes pour les GEM, deux journées de formation initialement prévues au cours de l'année 2020 ont dû être reportées du fait du contexte sanitaire. Celle concernant les fonctions au bureau de GEM aura lieu au 1er semestre 2021 et celle concernant le développement de la pair-aidance en GEM aura lieu au 2ème semestre 2021.

- **L'accompagnement d'un organisme gestionnaire au développement de sa politique d'autodétermination**
  Réalisation : Anne DUSART, Nastasia MONCHICOURT, conseillères techniques

Dans le cadre du CPOM, le CREAI accompagne un organisme gestionnaire dans le développement de sa politique d'autodétermination. Cet accompagnement comporte trois étapes : la détermination de la politique de l'organisme gestionnaire en matière d'autodétermination, la rédaction des fiches-actions qui en découlent et la mise en place d'une fiche-action avec l'appui du CREAI. L'objectif de cet accompagnement est de construire une méthodologie duplicable par la suite dans d'autres organismes gestionnaires.

Suite à un appel à candidature fin 2018, un des candidats a été retenu, en fonction de la volonté de l'organisme d'aller vers davantage d'autodétermination des personnes accompagnées et la capacité de celui-ci à mobiliser tous ses établissements.

En 2019, la première étape de l'accompagnement a été amorcée lors d'une journée de travail en présence du CREAI et par la mobilisation du COPIL en inter-séance avec l'appui du CREAI à distance.

En 2020, une deuxième séance de travail a pu avoir lieu. Pendant cette séance, le CREAI et le COPIL sont revenus sur le document en faveur d'une politique d'autodétermination rédigé par le COPIL en inter-séance. Puis, les thématiques des fiches-actions potentiels ont pu être ciblées.

Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas permis la tenue de la troisième séance de travail, prévue pendant le confinement. Par la suite, de nombreux reports et un arrêt de l'accompagnement ont été demandé par la direction générale. Le CREAI a proposé des aménagements afin de poursuivre le travail. S'en est suivie, l'arrivée d'une nouvelle direction générale, laquelle a proposé une éventuelle reprise de l'accompagnement en 2022. Les multiples reports et l'engagement réservé de la direction générale a conduit à l'arrêt de l'accompagnement.

- **Formations pour les acteurs du champ gérontologique et du handicap sur l'avancée en âge des personnes handicapées**

  Réalisation : Isabelle GERARDIN et Pauline PAYRASTRE, conseillères techniques

1 session de 3 journées de formation en direction du secteur médico-social adultes a eu lieu en 2020, sur le thème de l'avancée en âge des personnes handicapées, avec la réalisation d'un stage croisé entre le deuxième et le troisième jour. 2 autres ont été reportées en 2021 du fait de la crise sanitaire. Ces formations sont toujours très riches sur le plan de l'interconnaissance et le partage d'expériences renforcées par la réalisation d'un ou plusieurs stages de 1 à 2 jours réalisés par les participants.

Les actions partenariales

- **Le développement Access'VAE**
  La coordination du dispositif d'accès à la VAE pour les travailleurs d'ESAT et EA
  Les petits déjeuners d'information

  Coordination : Marielle BOSSU, conseillère technique

Ce dispositif, initié et piloté par le CREAI depuis 2008, au titre du droit à compensation, et avant même la parution du décret de 2009 relatif à la VAE en ESAT, poursuit son développement en Bourgogne-Franche-Comté : 146 travailleurs au total ont mené ou sont en cours de démarche Access'VAE, 49 ESAT et EA ont désormais intégré le dispositif.

Le taux de validations totales des diplômes des 10 promotions organisées depuis 2008 est de 89 %.

L'ingénierie générale ainsi que la coordination administrative et financière assurées par le CREAI ont conduit au développement de l'action sur l'ensemble de la région, à améliorer et/ou simplifier certaines procédures de la démarche VAE afin qu'elles soient mieux adaptées aux ESAT et EA, à informer et accompagner les professionnels et ouvriers d'ESAT et d'EA sur le Compte Personnel de Formation des travailleurs et la nouvelle application en ligne, puisqu'il permet de financer une partie des parcours. Le CREAI a aussi obtenu une subvention supplémentaire conséquente de la Région pour prendre en charge davantage de parcours Access'VAE à compter de 2021 en complément du soutien de l'OCPO Santé.

Les petits déjeuners d'information sur Access'VAE, organisés dans le cadre du CPOM avec l'ARS, ont réuni en Haute-Saône 18 travailleurs et professionnels d'ESAT dont l'ensemble a trouvé cette matinée très intéressante. Malgré l'organisation de divers reports, ceux de Côte d'Or, du Jura et de l'Yonne ont dû être annulés en raison de la crise sanitaire. Des temps dédiés ont été organisés dans certains ESAT afin de compenser cet écueil et pour que les ouvriers intéressés disposent malgré tout des informations utiles. 15 candidats se sont inscrits fin 2020 pour la nouvelle promotion 2021-2024.

En outre, le CREAI est invité régulièrement à présenter le dispositif aux moniteurs d'ateliers en formation à l'AFPA, au sein des ESAT et EA et en CVS, aux partenaires de l'insertion et de la formation, etc.

Deux nouvelles sessions de formation des référents VAE ont aussi été animées par le CREAI à destination de 15 professionnels d'ESAT et d'EA pour répondre aux besoins de ces nouvelles structures rejoignant le dispositif de monter en compétences sur le sujet de l'accompagnement VAE.

- **Partenariat avec le CHU Dijon Bourgogne pour le CRA Bourgogne**

  Réalisation pour l'équipe du CREAI :
  Mathilde BIBOUDA, directrice

Depuis 2006, le CREAI est partenaire du CHU dans le cadre du Centre de Ressources Autismes (CRA). Le CREAI œuvre à la diffusion de l'information et à la réflexion régionale relative aux TSA. Le réseau des CREAI est une source d'information précieuse pour étoffer la réflexion régionale du CRA sur l'autisme, en lien également avec le GNCRA.

La formation aux aidants familiaux

Suite à l'appel à projet du GNCRA et de la CNSA en 2019, le CRA a confié au CREAI sa gestion administrative et financière.

Le projet, piloté par Sandrine PANIEZ Responsable de formation au CRA, avec l'aide de Isabelle ASTRATOFF, comprend en effet :

- La contractualisation avec les intervenants
- Le suivi des dépenses et le bilan financier

2020 donc a vu le déploiement de 7 actions de formation à destination des proches aidants de personnes avec TSA sur le territoire de la Bourgogne :

- Autisme et TSA : socle de connaissances de base - Parcours ABC (Autisme Bien Comprendre) – 2 jours – 2 sessions
- Outils numériques & TSA – 2 jours
- La communication chez les enfants avec TSA – 3 jours
- Les comportements problèmes : les comprendre, les prévenir, les accompagner – 3 jours
- Formation et insertion professionnelles – 2 jours
- Soins somatiques et TSA – 2 jours
- Habiletés sociales - Compréhension et gestion des émotions – 2 jours

Suite au contexte sanitaire, l'organisation des actions de formation a été fortement impactée. Toutefois, le CRA Bourgogne a maintenu au mieux son activité formation en direction des proches aidants de personnes avec TSA. Certaines journées de formation ont pu être reportées, d'autres organisées en distanciel et certaines annulées.

Ce programme a donc comptabilisé 11 jours de formation pour plus de 47 proches aidants formés.
Ce sont près de 34 interventions qui ont eu lieu pour plus de 24 intervenants différents issus de chacun des 4 départements qui se sont impliqués dans ces formations aux côtés du CRA, avec des parents et des associations de familles également intervenants.

De par la composition du comité de pilotage qui réunit, aux côtés du CRA, les associations de familles et/ou d'usagers, les organismes gestionnaires de structures médico-sociales (ESMS) ou sanitaires (établissements ou services), et des institutionnels (MDPH, EN …), cette action a également permis un fort maillage territorial entre ces différents acteurs.

Au vu du succès de ces formations et des nouveaux besoins repérés, celles-ci seront reconduites pour partie en 2021 et de nouvelles thématiques seront proposées.

- **Programme régional d'éducation pour la santé relatif à la vie amoureuse et sexuelle des personnes handicapées accueillies dans les établissements médico-sociaux en région Bourgogne-Franche-Comté**

Le CREAI, le CICS et la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté se sont associés pour réaliser un programme régional d'éducation pour la santé relatif à la vie amoureuse et sexuelle des personnes handicapées. Ce programme est majoritairement financé par l'ARS de Bourgogne Franche-Comté et chaque établissement participe au programme à hauteur de 2 000 €.

Le programme comprend 4 étapes :

- 1 journée de formation des cadres
- 2 jours de formation des praticiens (ES, ME, ASS, psychologues, IDE, …)
- 5 jours de formations pour les 2 ou 3 professionnels de chaque structure concernée qui se seront portés volontaires pour animer, à l'issue du programme, des groupes d'éducation à la sexualité
- 1 journée de supervision, après l'animation des premières séances d'éducation à la sexualité, à destination de ces mêmes animateurs

La finalité de ce programme est donc de former des intervenants en éducation à la sexualité au sein des établissements et services médico-sociaux de la région. Cependant, le programme prévoit également lors des deux premières étapes une formation auprès des cadres et une auprès des praticiens de chaque structure afin de garantir autant que possible une réflexion institutionnelle autour de la question de l'accompagnement à la vie amoureuse et sexuelle des personnes accompagnées par les ESMS.

La première session expérimentale était prévue sur l'année 2020 auprès de 5 ITEP de la région, pour un déploiement plus large par la suite. Du fait de la crise sanitaire, le calendrier a dû être revu. L'expérimentation se tiendra sur les années 2020 et 2021. La première journée de formation des cadres a pu être menée en 2020, avant le confinement. Cette journée a compté 11 participants, directeurs, directeurs adjoints et chefs de service venant des 5 ITEP concernés par l'expérimentation.

Cette action se poursuivra donc en 2021 avec la suite de l'expérimentation et en 2022 et 2023 pour un déploiement plus large du programme comprenant 2 sessions en Bourgogne et 2 sessions en Franche Comté.

Informations

Le CREAI que nous présentons comme un **« lieu tiers »** de concertation et de réflexion entre les acteurs favorisant ainsi l'observation et l'analyse des situations de vulnérabilité, s'avère être également un **« lieu ressources »**. Il contribue en effet à la diffusion d'informations concernant le secteur sanitaire, social et médico-social, complétées d'analyses des politiques sociales en lien avec les pratiques des professionnels et les contextes de vie des personnes concernées. Cette diffusion s'opère par l'intermédiaire de plusieurs supports.

L'annuaire régional des structures sociales et médico-sociales

Mise à jour : Virginie LURET, assistante technique, Marielle BOSSU, conseillère technique, Isabelle ASTRATOFF et Sophie LECURET, secrétaires

L'annuaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la région, a fait l'objet d'une mise à jour importante en 2020, durant le confinement, avec l'intégration des centres hospitaliers, centres de santé, cliniques, polycliniques, CHS et cliniques psy, les CMP, les PMI, les LHSS, les maisons relais, les résidences autonomie, les résidences sociales. Il est accessible gratuitement sur notre site internet.

Les publications via le Bulletin d'Informations

Coordination générale : Mathilde BIBOUDA, directrice
Coordination de l'élaboration du programme d'activités et vie de la région : Véronique GEORGIE, responsable administrative
Présentation et diffusion : Sophie LECURET, secrétaire
Réalisation de la lettre d'infos : Virginie LURET, assistante technique

Le CREAI Bourgogne-Franche-Comté publie un bulletin d'informations bi mensuel, reconnu dans notre région et bien au-delà, pour les articles de témoignages et/ou d'analyses issus de nos travaux.

Ces articles sont élaborés par notre équipe, par les professionnels du réseau de la Fédération des CREAI et par des collaborateurs ou partenaires associés à nos réflexions ou travaux.

Le bulletin d'informations est publié en alternance avec une « lettre d'infos » électronique.

Les versions électroniques du bulletin d'informations et de la lettre d'infos permettent d'apporter davantage d'actualités et de faire des liens avec d'autres documents utiles. Ils sont diffusés gratuitement aux contribuants du CREAI BFC.

En 2020, nous avons publié les articles suivants dans notre bulletin d'informations :

- De la participation à l'engagement dans le travail social ou « comment penser l'engagement dans le travail social ? »
- Synthèse de l'étude : Le non-recours aux établissements et services médico-sociaux handicap
- Synthèse du rapport d'étude : Les effets de la VAE pour les travailleurs d'ESAT et d'EA en Bourgogne Franche-Comté
- Extrait de l'étude sur le maintien dans le logement ordinaire des adultes avec troubles psychiques
- Typologie opérationnelle des actes de maltraitance

- « L'homme est un être essentiellement paradoxal. C'est quand il ressent le plus cruellement sa fragilité qu'il est grand. » André Frossard

En 2020, du fait du contexte pandémique et d'absences de personnels, nous n'avons pu publier de newsletter. Elle sera de nouveau en ligne courant 2021.

Le site internet www.creaibfc.org

Suivi et projet : Virginie LURET, assistante technique

Dans cette profusion permanente d'informations, nous avons sélectionné les événements et réunions intéressant le secteur de l'action sociale et médico-sociale. Nous diffusons de manière actualisée les informations et documents produits par le CREAI et le réseau de la Fédération des CREAI.

Les participants aux commissions régionales ont pu y trouver le calendrier et les thématiques de travail programmées. Ils s'inscrivent en ligne.

Un moteur de recherche facilite l'accès aux articles publiés dans le bulletin d'informations et aux études que nous publions.

En 2020, 11 471 visiteurs se sont rendus sur notre site, notons que plus d'1 internaute sur 4 (28 %) se dirige vers la page des offres d'emploi et près de 1 sur 5 (18 %) sur la page d'accueil.

Les offres d'emploi

Suivi : Isabelle ASTRATOFF et Sophie LECURET, secrétaires

353 offres ont été diffusées à la demande des organismes gestionnaires. Rappelons qu'il est gratuit pour les établissements et services contribuant au fonctionnement du CREAI Bourgogne Franche-Comté. Comme souligné plus haut, ce service génère depuis de nombreuses années un fort taux de consultation de notre site internet (28 %, soit 3 112 visites).

Le conseil aux acteurs et la participation à divers groupes de travail

L'équipe du CREAI Bourgogne Franche-Comté s'est mobilisée près de 22 jours en 2020 pour apporter des conseils aux acteurs de la région.

Les sollicitations sont de nature très diverses (juridiques, techniques, bibliographiques, …) et émanent de différents acteurs (institutionnels, professionnels, étudiants, personnes en situation de vulnérabilité ou aidants).

Nous proposons également des demi-journées d'intervention auprès des structures contribuantes. A titre d'illustration, en 2020, Marielle BOSSU a réalisé une information auprès d'un ESAT sur la réforme en cours de la RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé).

En revanche, les réunions habituelles avec l'ARS, dans le cadre des différentes commissions n'ont pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire.

Membre de la CRSA, la directrice du CREAI a participé aux quelques réunions de cette instance et de ses commissions spécialisées qui ont pu être organisées en 2020. La présence du CREAI à la commission spécialisée de l'offre de soins permet chaque fois que possible de rappeler la nécessaire prise en compte des particularités des personnes vulnérables, pour l'accès aux soins de ces publics ayant des besoins particuliers.

La commission spécialisée portant sur les droits des usagers permet de confronter et de partager les points de vue des différents acteurs associatifs impliqués dans notre région et de faire valoir leur prise en compte dans le cadre de la CRSA.

La démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations

Coordination et suivi : Mathilde BIBOUDA, Directrice et Véronique GEORGIE, Responsable administrative

L'équipe du CREAI Bourgogne Franche-Comté s'est mobilisée en 2020 plus que jamais sur des aspects d'amélioration, au sens large, de la qualité de nos prestations (près de 50 % du temps de travail de l'équipe). La crise COVID19 a été l'occasion de revoir certains de nos process, d'actualiser notre annuaire régional des ressources et de préparer l'obtention de la certification des organismes de formation : QUALIOPI, dont l'audit est prévu en 2021.

La vie associative du CREAI

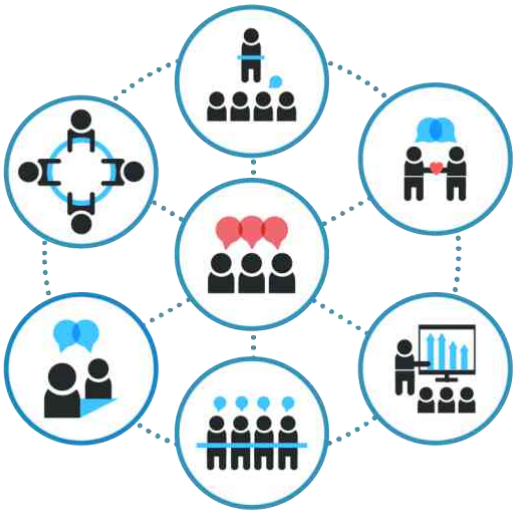

Les membres du bureau se sont réunis 3 fois et 4 Conseils d'Administrations se sont tenus à Dijon au cours de l'année 2020. L'assemblée générale s'est tenue le 16 septembre 2019 à la MSH. Elle a rassemblé près de 25 personnes.
Cette année, exceptionnellement, il n'y a pas eu de conférence à l'issue de l'AG.

Toutes ces réalisations ont pu se faire bien sûr, grâce aux compétences techniques de l'équipe de conseillers techniques, mais également par l'engagement particulièrement actif des bénévoles dans nos instances, assumant des fonctions précieuses pour le fonctionnement de la structure. Il faut saluer cet engagement et nous tenons à les en remercier.

Les ressources du CREAI

Les ressources humaines et techniques

L'année 2020 a été marquée par plusieurs évolutions au sein de l'équipe du CREAI :

- Recrutement de Pierrette SARRAZIN, ex chef de service en MECS
- Départ de Anne-Cécile GRAPPY, conseillère technique, pour une réorientation professionnelle

En décembre 2020, notre équipe comptait 8 conseillers techniques (7,7 ETP), 5 personnes composant l'équipe administrative (4,2 ETP) et la directrice (1 ETP), soit au total 14 salariés (12,9 ETP).

L'équipe du CREAI en 2020

Le CREAI a contractualisé une prestation de service avec l'ESAT le Mirande qui assure l'entretien de nos locaux.

Depuis novembre 2015, Maryline GERMIN qui assure cette prestation a su s'adapter à notre organisation.

DIRECTRICE

- ***Mathilde BIBOUDA***
  (temps de travail : 100 %)

Type d'activité : coordination générale du CREAI et des travaux avec la Fédération des CREAI – interventions dans le cadre de conférences auprès des équipes et Conseils d'Administration
Animation de commission : Directeurs généraux, directeurs de pôle
Secteurs particuliers : évaluation - personnes handicapées - protection de l'enfance – politiques sociales et médico-sociales
Formation : Master en Management et Evaluation des Organisations de Santé et d'Education (MEOSE)

CONSEILLERS TECHNIQUES

- ***Marielle BOSSU***
  (temps de travail : 70 %)

Type d'activité : études - interventions en établissements - organisation de journées d'étude – pilotage de dispositifs
Animation de commission : ESAT
Secteur particulier : personnes handicapées - formation, professionnalisation, insertion professionnelle, VAE – hébergement et insertion
Formation : Master Management et Evaluation des Organisations de Santé – Maîtrise de Management et Gestion des Entreprises de la Santé et du Social

- ***Dominique DUBOIS***
  (temps de travail : 100 %)

Type d'activité : études – interventions en établissements – accompagnement à l'évaluation interne – accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements
Animation de commissions : protection de l'enfance - cadres intermédiaires de direction
Secteur particulier : protection de l'enfance, majeurs protégés, droits des personnes accompagnées, vie amoureuse et sexuelle
Formation : DEA de droit processuel - Maîtrise de droit privé

- ***Anne DUSART***
  (temps de travail : 100 %)

Type d'activité : recherches - interventions en établissement et service - formations auprès de professionnels et personnes accompagnées - de conseil aux directions et organismes gestionnaires
Animation de commissions : handicap d'origine psychique (adulte) - action médico-sociale précoce
Secteurs particuliers : participation - autodétermination - vie amoureuse et sexuelle - violence - maltraitance - deuil et fin de vie des personnes handicapées - écrits professionnels - démarche de réflexion éthique
Formation : DESS de psychologie clinique et psychopathologie - DEA de sociologie - Master management et évaluation des organisations de Santé - Master recherche « Santé, populations et politiques sociales »

- ***Isabelle GERARDIN***
  (temps de travail : 100 %)

Type d'activité : recherches - études - interventions en établissements – accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements
Animation de commissions : SESSAD, IME
Secteurs particuliers : économie sociale - personnes âgées - services à domicile - personnes handicapées
Formation : Doctorat en sciences économiques

- ***Nastasia MONCHICOURT***
  (temps de travail 100%)

Type d'activités : interventions en établissement – organisation de journées d'étude - accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements ou de services et des projets personnalisés
Animation de commissions : handicap d'origine psychique (enfants) – établissements et services pour adultes handicapés
Secteurs particuliers : personnes handicapées - protection de l'enfance
Formation : Master 2 Sciences Humaines et Sociales, à finalité professionnelle, Mention Psychologie, Spécialité Psychopathologie et Psychologie Clinique

- ***Pauline PAYRASTRE***
  (temps de travail 100%)

Type d'activités : études - interventions en établissement – accompagnement à l'évaluation interne - accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements ou de service
Secteur particulier : personnes handicapées – inclusion sociale
Formation : Master 2 professionnel Actions Sociales et de Santé, spécialité Direction et Responsabilité de Services : Vieillissements et Handicaps

- ***Clément POUPONNEAU***
  (temps de travail 100%)

Type d'activités : études - interventions en établissement – accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements ou de service
Animation de commission : assistants de service social du médico-social
Secteurs particuliers : évaluation – personnes handicapées
Formation : Master Administration des Entreprises – Doctorat STAPS

- ***Pierrette SARRAZIN***
  (temps de travail 100%)

Type d'activités : appuis méthodologiques - interventions en établissement – accompagnement à l'élaboration des projets d'établissements ou de service
Secteurs particuliers : protection de l'enfance – évolution des politiques publiques
Formation : Master II Sociologie de l'Intervention Sociale (Etudes et Evaluations) – DEIS - CAFDES

POLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

- ***Balkissa AHMED***
  (temps de travail : 60 %)

Comptabilité générale et analytique – suivi financier – élaboration des budgets prévisionnels, situations intermédiaires et comptes administratifs

- ***Isabelle ASTRATOFF***
  (temps de travail : 80 %)

Secrétariat général - service des offres d'emploi – suivi de la documentation interne – gestion administrative des formations en direction des aidants familiaux (CRA Bourgogne) – gestion administrative des formations aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles d'un organisme gestionnaire de Bourgogne Franche-Comté.

- ***Véronique GEORGIE***
  (temps de travail : 100 %)

Responsable administrative et secrétaire de direction - organisation administrative et suivi des journées d'étude, de la vie associative, des activités du CREAI, des contributions et cotisations, élaboration des bilans financiers d'activités, des budgets prévisionnels, des comptes administratifs, pilotage de la démarche QUALIOPI

- ***Sophie LECURET***
  (temps de travail : 100 %)

Secrétariat général - service des offres d'emploi - présentation du bulletin d'informations

- ***Virginie LURET***
  (temps de travail : 80 %)

Assistante en analyse de données statistiques - organisation informatique du CREAI - actualisation du site internet - gestion du site internet du CRA - Elaboration de la lettre d'infos

Les ressources financières

En 2020, nos ressources financières sont de 3 ordres :

- Les contributions des établissements et services de la région

Dans un contexte financier difficile pour tous, il faut souligner le soutien de 279 organismes gestionnaires, d'établissements et services de la région qui nous ont renouvelé leur confiance en participant à nos travaux, en nous sollicitant pour la formation et l'accompagnement de leurs équipes dans la réalisation de projets et en contribuant financièrement au fonctionnement du CREAI.

Les contributions des établissements et services de la région sont un soutien indispensable à notre fonctionnement, avec 356 439 € elles représentent 39 % de nos ressources et l'un des montants les plus élevés de tous les CREAI au niveau national. Cela permet au CREAI d'exister, de construire une expertise et de la partager le plus largement possible, mais aussi d'organiser des commissions régionales et des journées d'étude et d'échanges et d'apporter des conseils et appuis aux structures, professionnels et personnes accompagnées.

- Les actions de formation et autres interventions

Les formations, appuis méthodologiques et pilotage de projets que nous menons tout au long de l'année représentent 24 % de notre budget avec une facturation à hauteur de 215 106 €.

Il s'agit de réponses à des sollicitations provenant directement des établissements et services de la région, ou encore de réponses à des appels à projets. A titre d'illustration, nous avons eu la satisfaction de voir notre investissement récompensé puisque nous avons été retenus pour une action prioritaire régionale de l'OCPO Santé en Bourgogne Franche-Comté intitulée : *« inclusion, hors les murs, désinstitutionnalisation : enjeux et limites »* (9 sessions, dont 4 réalisées en 2020).

Le budget du CREAI est en construction permanente et évolue d'une année sur l'autre en fonction des sollicitations qui nous sont adressées et des dossiers que nous déposons.

- Les actions menées grâce au financement d'Administrations publiques

Depuis 2019, il a été décidé d'isoler les financements alloués au CREAI en provenance des Administrations publiques, à savoir l'ARS, la DRDJSCS, la DIRECCTE, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux et la CPAM.

La dotation concernant la Bourgogne-Franche-Comté (91 K€), en provenance de la DGCS (via l'ARS) et la CNSA, est depuis plusieurs années fléchée pour des travaux définis en région avec l'ARS et la DRDJSCS. Cette attribution est fixée chaque année dans le cadre d'une instruction précisant les travaux intéressant l'Administration. C'est à ce titre que nous avons mené, en 2020, une évaluation des unités d'enseignement pour enfants avec autisme de la région.

Depuis 2019, la DGCS et la CNSA consacrent 50 K€ de cette dotation pour chacun des CREAI sur une partie de fonctionnement, nous permettant ainsi de nous autosaisir sur certains thèmes de travail et de participer à diverses réunions de concertation ou d'élaboration d'une réflexion collective intéressant l'intérêt général. Il est important de préciser que du fait de la publication de plus en plus tardive de l'instruction annuelle par la DGCS concernant le financement des CREAI, nous avons un décalage d'un an.

Les accompagnements réalisés auprès du Conseil Départemental de la Nièvre concernent la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation participative en protection de l'enfance.

Les financements accordés par le Haut-Commissaire à la lutte contre la pauvreté, dans le cadre de son appel à projet annuel, concernent quant à eux 3 actions :

- Le recensement des dispositifs existant en région et permettant d'éviter les « sorties sèches » de l'ASE
- L'appui au développement d'association ADEPAPE sur les 8 départements
- L'expérimentation d'un projet d'accès à l'autonomie sur les départements de la Saône-et-Loire et du Territoire de Belfort

Le CPOM signé avec l'ARS pour la période 2018-2020, a notamment permis de mener les actions suivantes

- Poursuite de la coordination régionale Access'VAE et développement du dispositif – avec un financement complémentaire de la part du Conseil Régional, de la DIRECCTE et de la CPAM
- Réunions départementales d'information sur Access'VAE
- Organisation et animation de formations départementales sur le vieillissement des personnes handicapées, formations conjointes aux secteurs Handicap et Personnes âgées avec l'organisation de stages croisés
- L'organisation et l'animation de formations pour les GEM
- La formation de 8 personnes en situation de handicap pour qu'ils deviennent des pair-aidants sur la thématique des troubles psychiques
- L'accompagnement d'un organisme gestionnaire au développement de sa politique d'autodétermination dans le cadre d'un appel à candidature
- L'organisation et l'animation de formations « Représenter les usagers et soutenir les usagers élus en CVS » et de formations « Mieux connaître ses droits en tant que personne accompagnée par un ESMS »

Ces financements issus d'Administrations publiques ont représenté 335 354 €, soit 37 % de nos ressources.

Nos sources de financement se répartissent de la manière suivante en 2020 :

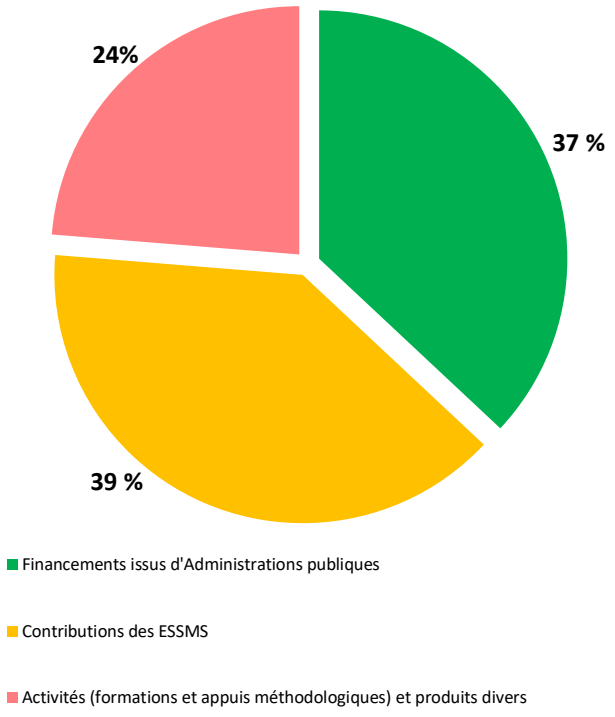

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2021

Présenté par Jacques NODIN, Président, et Mathilde BIBOUDA, Directrice

La crise liée au COVID19 que nous avons traversé en 2020, sera malheureusement toujours d'actualité en 2021. Elle nous bouscule, nous perturbe, nous entrave parfois mais elle peut aussi agir comme un accélérateur pour mener à bien certains changements stratégiques, de fond, en développant notamment les pratiques du « aller vers » les personnes en situation de vulnérabilité, ou encore la mise en œuvre d'un réel décloisonnement dans le secteur sanitaire, social et médico-social, faisant partie intégrante de nos orientations prioritaires pour les années à venir.

Dans ce contexte, nous avons défini pour 2021, 4 axes stratégiques :

1. **Le décloisonnement du secteur sanitaire, social et médico-social : de l'idée aux actes :**

Il s'agit d'une thématique prioritaire dans les travaux des CREAI depuis plusieurs années, et notamment pour le CREAI BFC. Cela fait partie intégrante de nos missions que de tenter de décloisonner le secteur sanitaire, social et médico-social, d'améliorer les coopérations au service des plus vulnérables, non pas sans que ce travail génère certaines difficultés, voire réticences parfois sur le terrain.

Or, la crise COVID19, a au moins permis de mettre en avant l'absolu nécessité du travail en partenariat des institutions de ces secteurs, autour de la personne et de son projet, afin de l'étayer autant que de besoin, mais aussi celui de lever les obstacles juridico-administratifs dans le but de faciliter ces coopérations.

Dans ce contexte, nous souhaitons réaffirmer notre place en la matière, développer et renforcer nos appuis au secteur de la Santé, au sens de l'OMS, afin de favoriser la transversalité entre les différents acteurs.

Pour ce faire, différentes actions sont déjà planifiées ou envisagées :

- Mise en place de partenariats avec l'Education nationale autour notamment de l'école inclusive, mais aussi avec le CHU de Dijon et la MSH (Maison des Sciences de l'Homme) de l'Université de Bourgogne

- Réalisation de travaux de recherche, en lien avec la MSH, à partir de journaux de bord tenus par les professionnels de tous secteurs durant le premier confinement, afin notamment de tirer des enseignements de la crise

- Poursuite de la commission régionale pour les acteurs de la protection de l'enfance et du handicap sur leurs modalités de coopérations

- Animation du groupe régional sur les « sortant d'ASE », réunissant des acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, en lien avec le Haut-Commissaire régional

- Mise en place d'actions, suite à l'étude portant sur le maintien dans le logement ordinaire des personnes présentant des troubles psychiques, auprès des personnes concernées (formations sur les mesures de protection juridiques) et des professionnels les accompagnant (formations inter-secteurs, groupe de travail régional sur 3 ans)

2. Une priorité donnée aux questions d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes accompagnées

En 2021, la notion d'évaluation sera plus que jamais sur le devant de la scène suite aux travaux et publications de la HAS et plus particulièrement du cadre national portant sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger et du référentiel d'évaluation des ESSMS.

Au-delà d'informer, il s'agit pour le CREAI de conseiller les acteurs et de les appuyer dans les évolutions à décliner au sein de leurs institutions en matière d'évaluation et d'amélioration continue du service rendu aux personnes accompagnées.

Plusieurs types d'actions prévues en 2021 vont dans ce sens :

- *Réalisation d'un article de décryptage et de synthèse des enjeux du cadre national portant sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger, dans notre bulletin d'informations*
- *Accompagnement et formation des conseils départementaux et des structures de la protection de l'enfance au sujet du cadre national portant sur l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger*
- *Participation à la consultation publique de la HAS sur le référentiel d'évaluation des ESSMS*
- *Conférences et formations des ESSMS sur les contours et enjeux de l'évaluation*
- *Accompagnement de structures dans leur démarche d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité*
- *Relance de la commission régionale des qualiticiens*

3. La notion d'autodétermination : apports théoriques et mise en pratique

La notion d'autodétermination est très présente dans les débats et publications concernant les personnes en situation de vulnérabilité. Il est au cœur de l'actualité des politiques sociales. Pour autant, il nous semble que ce terme est trop souvent galvaudé et pas suffisamment concrétisé.
En effet, les ESSMS se posent souvent la question, au-delà de l'intention, de la meilleure façon possible pour rendre effectif ce concept.

Le CREAI souhaite approfondir ces questions à travers diverses actions prévues initialement en 2020 et reportées en 2021 :

- *Organisation d'une conférence régionale, dans le cadre de notre Assemblée générale, sur le thème de l'autodétermination des personnes accompagnées : apports théoriques et mise en pratique*
- *Formation et débat avec les membres du CA du CREAI sur la question de l'autodétermination avec l'association Nous aussi (association d'autoreprésentation de personnes présentant une déficience intellectuelle)*
- *Sollicitation de pair-aidants formés en tant qu'intervenants dans le cadre de formations sur les CVS et les GEM ou dans d'autres contextes*
- *Valorisation des effets induits d'une démarche Access'VAE, chez les travailleurs handicapés d'ESAT et d'EA, en termes notamment de gain de confiance en soi et de redynamisation de leurs projets*
- *Formation-action auprès d'un groupe de structures volontaires sur l'accompagnement à la citoyenneté des personnes en situation de handicap, dans le cadre de notre CPOM*
- *Mise en place, à la demande de l'ARS et en lien avec différents partenaires, d'un centre ressource régional sur la vie amoureuse et sexuelle des personnes handicapées*

4. Continuer à rendre lisibles et accessibles à tous les évolutions en cours du secteur social et médico-social, dans le cadre des politiques nationales et locales

Depuis quelques années, le secteur se transforme en profondeur, certains parlent de « révolution ». En témoignent les différentes réformes en cours (Territoires « 100 % inclusif », Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) suite au rapport « Zéro sans solution », réforme de la tarification SERAFIN PH, circulaire du 2 mai 2017 de la DGCS relative à la transformation de l'offre médico-sociale, feuille de route nationale de la protection de l'enfance, …). Dans ce contexte, le CREAI jouera encore davantage en 2021 son rôle d'interface en explicitant aux acteurs concernés (organismes gestionnaires, Conseil d'Administration, équipes de direction et de professionnels des structures, personnes accompagnées par les ESSMS et leurs proches, partenaires) les transformations en cours, leur origine et conséquences envisageables, mais aussi en les accompagnant dans ces mutations.

Pour ce faire, différentes actions sont déjà planifiées sur l'année 2021 :

- *Interventions dans le cadre de Conseils d'Administration (et notamment d'associations de familles), de groupes de travail, … des organismes gestionnaires sous forme de conférences afin d'expliciter ces évolutions (gratuitement pour les contribuants afin de renforcer notre rôle d'information)*

- *Pérennisation de la commission régionale sur la transformation de l'offre sociale et médico-sociale à destination des directeurs généraux et directeurs de pôles des organismes gestionnaires*

- *Animation de formations à destination des professionnels sur ces réformes*

- *Animation de formations à destination des personnes accompagnées sur ces réformes, dans le cadre de notre CPOM*

- *Mise en place et accompagnement d'un groupe de travail sur 3 ans sur « l'EHPAD de demain », dans le cadre de notre CPOM*

- *Le CREAI a décroché l'appel d'offre de l'OPCO Santé de Bourgogne-Franche Comté intitulé : « inclusion, hors les murs, désinstitutionnalisation : enjeux et limites ». Ces actions de formation de 3 jours par session et par département se poursuivront en 2021, fort du succès rencontré jusqu'alors*

- *Accompagnement de structures dans leur démarche d'actualisation de leur projet associatif, d'établissements et de services et la définition d'axes stratégiques sur 5 ans*

- *Débats avec les professionnels dans le cadre de notre Conseil d'Administration, des commissions régionales, formations, conférences que nous animons, mais aussi des instances auxquelles nous participons (CRSA, …)*

De manière transversale, l'année 2021 sera également marquée pour le CREAI par :

- *Le maintien et le renforcement de nos relations avec les autorités publiques (Rectorat, Préfecture, ARS, DRDJSCS, Conseil Régional, Conseils Départementaux, Métropole) et nos partenaires (ORS, REQUA, URIOPSS, …)*

- *La mise en place d'une politique en matière de communication sur nos travaux, afin de les rendre davantage lisibles, par le biais d'une présence notamment sur les réseaux sociaux professionnels*

- *La mise à plat de notre fonctionnement RH et comptable*

- *L'obtention de la certification nationale des organismes de formation (QUALIOPI) dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et en lien avec un groupe de travail au sein de la Fédération des CREAI*

- *La mise en conformité avec le règlement européen en matière de protection des données (RGPD) avec l'appui d'un prestataire spécialisé*

Informations complémentaires

Le site internet du CREAI vous donne accès aux principales informations qu'il détient au niveau de la **Bourgogne-Franche-Comté et des travaux du réseau de la Fédération des CREAI.**

www.creaibfc.org

Une rubrique **« annuaire du secteur social et médico-social »** de Bourgogne-Franche-Comté vous permet de trouver les coordonnées d'établissements, de services, d'associations et d'organismes du secteur de la région.

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

1 A rue des Ruchottes – 21121 AHUY

Tél : 03.80.28.84.40

E-mail : creai@creaibfc.org

www.creaibfc.org